

MONTREUX INFO-VILLE

LE MAGAZINE DE L'INFORMATION
POLITIQUE, ECONOMIQUE ET CULTURELLE



SUSHIZEN
Voir p. 19



UNE VILLE,
UN CHOIX DE VINS.



SHOP ONLINE : www.lacave-vm.ch



Août-septembre 2019

N°4 - 24^e année

SOMMAIRE

PV du 3 avril 2019:4, 5, 7, 8, 10 à 12, 14 à 16, 18
 PV du 22 mai 2019:25, 26, 28, 29, 32 à 34, 36 à 38
 Fine Art Tableau6
 Clin d'œil:11
 Gastronomie:19, 22 à 24
 Casino:20, 21
 Artisans:30, 31
 Courses Montreux Les Rochers-de-Naye:35



www.theraform-suisse.ch
THERAFORM
 L'Amincissement Maîtrisé

BON de Fr. 100.-

A faire valoir sur votre prochaine cure
 (valable jusqu'au 30 novembre 2019)

Conditions à l'institut de Montreux

Rue de la Gare 44 - 1820 Montreux - 021 961 38 01



GARAGE-CARROSSERIE Station Shop du Stade



garagedustade@bluewin.ch

Réparation toutes marques- Entretien et station de lavage

Tél. 021 964 31 91 079 668 48 00

1816 CHAILLY-SUR-MONTREUX

CARLOS DA SILVA

CONSTRUCTIONS SA

MAÇONNERIE - CARRELAGE

PIERRE NATURELLE

PEINTURE - PLÂTRERIE - BÉTON

AMÉNAGEMENTS EXTÉRIEURS

RÉNOVATIONS EN TOUS GENRES



076 564 25 48 • 021 960 14 46

1815 CH-Montreux

1852 CH-Roche

www.cdasilvasa.ch

info@cdasilvasa.ch



Solu Tubes® SA

Assainissement de conduites



**STOP AUX ATTAQUES DE ROUILLE ET CORROSION
 pour une eau propre et fluide!**

1227 CAROUGE
 Rue J-Girard 24
 T 022 368 30 04
 F 022 368 30 07

1470 ESTAVAYER-LE-LAC
 ch. des Tenevières 19
 T 026 664 00 04
 F 026 664 00 07

1895 VIONNAZ
 Av. du Léman 8
 T 027 281 30 04
 F 027 281 30 07

info@solutubes.ch • www.solutubes.ch



L'immobilier durable

www.bernard-nicod.ch

BERNARD Nicod

VEVEY

MONTREUX

021 925 70 70

021 965 44 44

SORRENTINO



Buderus
 technique de chauffage SA

- Chauffage • Sanitaire • Solaire
- Détartrage • Pompe à chaleur • Pellets
- Bois • Ebouage • Dépannage

MONTREUX - SAINT-LÉGIER

021 943 23 41

079 321 01 01

sorrentinosa@sunrise.ch



THRILL MAXIMISED.

LE NOUVEAU MINI JOHN COOPER WORKS COUNTRYMAN.
DÈS CHF 51'700.-. ESSAYEZ 306 CH.

DIMAB Riviera SA
Chemin de la Veyre d'en Haut A3
1806 St-Légier
Tel. 021 943 00 70
dimab.ch



MINI John Cooper Works Countryman ALL4, 1'998 cm³, 225 kW (306 ch), consommation: 6,9 l/100 km, émissions de CO₂: 156 g CO₂/km (moyenne de tous les véhicules neufs immatriculés en Suisse: 137 g CO₂/km), émissions de CO₂ liées à la production de carburant: 36 g/km, catégorie d'efficacité énergétique: G. Prix du véhicule: CHF 51'700.- (prix catalogue: CHF 55'000.- moins CHF 3'300.- avantage prix). Promotion valable en cas de conclusion de contrat et de livraison du véhicule au client jusqu'au 31.10.2019. Le véhicule illustré est équipé d'options: couleur Rebel Green: CHF 1'200.-, jantes en alliage léger 19» Circuit Spoke: CHF 1'130.-, bandes sport rouges: CHF 320.-, vitres surteintées: CHF 470.-. Dans la limite des stocks disponibles.

KALEC-MOTOR SA

Depuis 1947

Frédéric Kalbfuss

Chef d'entreprise

Z.I. de la Foge - Route des Châtaigniers 12 | CH - 1815 Clarens-Montreux
T +41 21 964 46 37 | M +41 79 253 29 84 | F +41 21 964 31 26
frederic.kalbfuss@kalec-motor.ch | www.kalec-motor.ch



GRUNDFOS
RÉPARATEURS
AGRÉÉS



moteurs électriques | solutions de pompage | maintenance industrielle

MONTREUX INFO-VILLE

Tirage: 15 000 exemplaires, tous ménages gratuits.

Editeur, rédaction, publicité:

Info-Ville Sàrl, Route des Colondalles 30,
1820 MONTREUX, Tél. et fax 021 963 75 18
E-mail: infoville@bluewin.ch

Site: www.montreuxinfoville.ch

Distribution: Poste de Montreux

Parutions: en 2019, 5 x papier - 1 x Internet.

N° 1 janvier-février, 25 janvier;

N° 2 mars-avril, 29 mars;

N° 3 juin-juillet, 14 juin;

N° 4 août-septembre, 30 août;

N° 5 octobre-novembre, 8 novembre;

N° 6 décembre, 15 décembre - internet

Prochain numéro: 8 novembre

Dernier délai de remise de vos articles et annonces
par e-mail pour le N° 5/2019, 18 octobre.

Soutien à Montreux Info-Ville: CCP 17-106360-1

Tous les procès-verbaux dans leurs intégralités sur notre site

www.montreuxinfoville.ch



LUNCH D'AUTOMNE

au Casino Barrière de Montreux

Vendredi 8 novembre 2019

Apéritif dès 11h30, repas à 13h
Fr. 150.- par personne

GRAND LOTO DU FC MONTREUX-SPORTS

au Casino Barrière
de Montreux

Samedi 29 février 2020
Abonnement Fr. 50.-

Responsable:

Felice Calvo - 079 819 71 88

Vos solutions immobilières depuis 1961



Plus de 500 offres sur
www.publiaz.com

PUBLIAZ

GERANCE & COURTAGE

Avenue Claude Nobs 14
CP 1513 - 1820 Montreux
montreux@publiaz.com
Tél. + 41 21 966 00 66



uspi vaud

immobilier.ch

SwissRéseau

Gérance - rénovation - courtage - administration de PPE - expertises - conseils



Match international

Suisse-Danemark

Equipe nationale M-18

Stade Eugène Parlier, Montreux

Mardi, 08.10.2019 à 18h00 | Entrée 10.-

Jeudi, 10.10.2019 à 11h00 | Entrée gratuite

1865
LA BRASSERIE
FINE FOOD & DRINKS

TOUS LES JEUDIS DES 18:30

L'APERERO DISCO

BY FRIK N CHIC

la_brasserie_j5

frik_n_chic



CAMPARI

MON
DRINK

Les membres du Conseil ont été régulièrement convoqués le mercredi 3 avril 2019 à 20h00, à l'Aula de Montreux-Est, rue de la Gare 33 à Montreux.

Présences: 91 conseillères et conseillers ont signé la liste de présence.

Ont fait excuser leur absence: MM. François Cardinaux, Julien Chevalley, Emmanuel Gétaz, Armin Gote, Daniel Meillaud, Christophe Privet, Bernard Schmid, Christian Vernier.

1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 6 MARS 2019

M. le Président

Concernant le PV du 6 mars 2019, quelqu'un a-t-il des modifications à y apporter.

Le Procès-verbal est accepté à l'unanimité.

Merci à Madame Céline Morier pour son PV.

2. PRESTATION DE SERMENT D'UNE CONSEILLÈRE OU D'UN CONSEILLER EN REMPLACEMENT

2.1 de Mme Obicna Huber (Les Verts), démissionnaire.

Les membres du bureau ont tenu séance ce jour à 19h30 et ont vérifié l'éligibilité de Mme Béatrice Tisserand en remplacement de Madame Obicna Huber (VERTS), démissionnaire.

Il a été procédé à l'élection de Mme Béatrice Tisserand conformément à l'art. 67 LEDP.

M. le Président

J'invite Madame Tisserand à venir devant le pupitre et à l'assemblée de se lever. Lecture de l'article 6.

Madame Béatrice Tisserand est assermentée devant l'assemblée selon le cérémonial habituel.

M. Yanick Hess les félicite pour son élection.

Applaudissements de l'assemblée.

3. NOMINATIONS

3.1 d'une ou d'un membre de la Commission des finances, en remplacement de Mme Obicna Huber (Les Verts), démissionnaire;

M. le Président

Pour le remplacement de Mme Obicna Huber, y a-t-il une proposition du groupe des VERTS?

M. Yves-Laurent Kundert

Le groupe des Verts vous propose la candidature de Mme Anne Saito Il n'y a pas d'autre proposition.

M. le Président

Comme le permet le règlement, je vous propose de procéder à cette élection à main levée.

C'est à l'unanimité que Mme Anne Saito est élue à la commission des Finances.

Je vous félicite pour votre nomination et vous souhaite beaucoup de plaisir dans cette commission.

3.2 d'une scrutatrice ou d'un scrutateur, en remplacement de Mme Obicna Huber (Les Verts), démissionnaire.

M. le Président

Pour le remplacement de Mme Obicna Huber, y a-t-il une proposition du groupe des VERTS?

M. Yves-Laurent Kundert

Le groupe des Verts vous propose la candidature de Mme Livia Balu. Il n'y a pas d'autre proposition.

M. le Président

Comme le permet le règlement, je vous propose de procéder à cette élection à main levée.

C'est à l'unanimité que Mme Livia Balu est élue scrutatrice.

Je vous félicite pour votre nomination et vous souhaite beaucoup de plaisir dans cette commission.

4. COMMUNICATION DU BUREAU NOTAMMENT SUR LA COMPOSITION

4.1 de la commission chargée de l'examen de la motion de M. Emmanuel Gétaz: «Centre de congrès de Montreux, vers le OUI». (Date de la commission: le lundi 6 mai 2019 à 19 h. 00, à la Villa Mounsey, rue du Marché 8 à Montreux).

Présidence PLR: M. Claude-Pascal Gay

Membres: Mme Geneviève Brunner

MM. Bassam Degerab, Florian Despond, Emmanuel Gétaz, Angelo Giuliano, Tal Luder, Claudio Mammarella, Romain Pilloud, Michel Zulauf

5. CORRESPONDANCE

M. le Président

Nous avons reçu un courrier de M. Gilles Marco, je les transmets au greffe pour ceux qui veulent le consulter.

Nous avons reçu 3 lettres de démission, celle de Mme Obicna Huber dont la remplaçante a été élue aujourd'hui, de M. Edgard Schneider et de M. Heinz Shoeneich.

Mme Christine Menzi

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Monsieur Edgar Schneider a toujours été excusé et c'est pour des raisons de santé qu'il n'a plus pu être présent au Conseil.

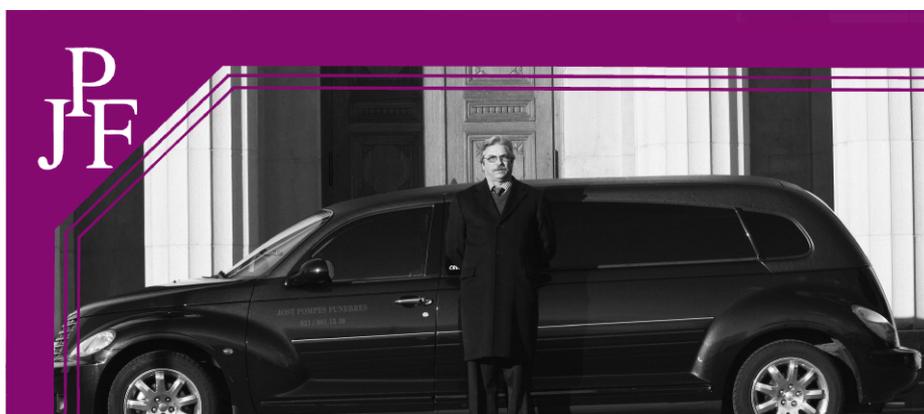
6. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITÉ

La Municipalité nous a transmis 5 communications relatives:

- à la nouvelle procédure en matière de naturalisations, notamment pour la phase communale;
- à la nouvelle convention relative aux frais de locaux et au financement du Conservatoire;
- à l'exploitation de piscines extérieures de Brent de la Foge;
- au financement de l'entretien courant des ouvrages lacustres suite au report des travaux du réaménagement du port du Basset;
- au nouveau règlement concernant les ports publics du Basset et de Territet et aux pontons et autres ouvrages situés sur le littoral.

7. MOTIONS, POSTULATS ET INTERPELLATIONS DÉPOSÉS

Trois postulats ont été déposés pour cette séance, ils seront développés au point 9. Il s'agit de:



JOST POMPES FUNÈBRES
Notre travail, vous satisfaire.

Av. de Belmont 38
1820 Montreux
☎ 021 963 00 63
www.pfjost.ch

A votre service 7/7 jours, 24/24 heures
A vos côtés pour toutes les formalités
Transports en Suisse et à l'étranger
Inhumations et incinérations dans toute la Suisse

- 9.1 «Etudier la possibilité de la mise en place d'un congé paternité de 20 jours, pour les employés communaux» de Mme Irina Gote
- 9.2 «Des femmes et des jeunes au chevet du système de milice» de M. Romain Pilloud.
- 9.3 «Inventaire et sécurisation raisonnable» de M. Olivier Raduljica

Six interpellations, ont été déposées pour cette séance, elles seront développées au point 10 de l'ordre du jour. Il s'agit de:

1. «Déploiement de la 5G, sommes-nous sur la même longueur d'onde?» de Mme Jessica Ruedin
2. «Grève nationale des femmes pour l'égalité - 14 juin 2019: Quels droits pour les employées de l'administration communale, des services communaux et intercommunaux, ainsi que des associations et fondations de commune dans lesquelles participe Montreux?» de Mme Andrea Gremaud
3. «L'avenir de la piscine de Brent» de M. Florian Chiaradia
4. «Interpellation sur le «littering», en particulier sur les mégots de cigarettes» de Mme Ida Rodman
5. «Interpellation au sujet des mesures que la Municipalité envisage de prendre après l'annulation par le Conseil d'Etat de la votation du 10 février 2019» de M. Olivier Blanc
6. «La Municipalité souhaite-t-elle la disparition de l'établissement de restauration Le Contretemps à Territet?» de M. Vincent Haldi

8. RAPPORTS DES COMMISSIONS

8.1 sur le préavis No 07/2019 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 184'000.-, au maximum, pour la construction d'un ascenseur, pour les personnes à mobilité réduite, dans le pavillon scolaire du collège de Chernex. (Rapp: Mme Sandra Genier);

La discussion est ouverte. La parole n'étant pas demandée, la discussion est close.

Mme Sandra Genier

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes:

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

vu le préavis No 07/2019 de la Municipalité du 8 février 2019 au Conseil communal relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 184'000.00, au maximum, pour la construction d'un ascenseur, pour les personnes à mobilité réduite, dans le pavillon scolaire du collège de Chernex.

vu le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

DECIDE

1. d'autoriser la Municipalité à entreprendre la construction d'un ascenseur, pour les personnes à mobilité réduite, dans le pavillon scolaire du collège de Chernex;

2. de lui allouer à cet effet un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 184'000.00 au maximum;
3. de couvrir tout ou partie de cette dépense par les fonds disponibles en trésorerie;
4. d'autoriser la Municipalité à recourir, si nécessaire, à l'emprunt pour le solde à souscrire aux meilleures conditions du marché;
5. d'amortir, sur 20 ans, cet investissement par le compte de fonctionnement No 352.04.3313;
6. d'autoriser la Municipalité à signer tous actes ou conventions en rapport avec cet objet.

Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions par 85 oui, 0 non, 5 abstentions.

8.2 sur le préavis No 08/2019 relatif à la demande d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 345'000.- au maximum pour le financement de la réalisation de préaux couverts pour les collèges de Brent, Chailly, Chernex, Clarens-Gare, Etraz, Glion, Vernex et Vinet et réponse au postulat «Pour valoriser nos parcs, préaux d'école et squares et autres espaces publics afin de permettre une densification urbaine harmonieuse» de M. Yann Krebs). (Rapp : M. Tal Luder);

La discussion est ouverte.

M. Tal Luder

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

J'ai une petite modification protocolaire, il faudrait modifier sur le site et le rapport, que Monsieur Corbaz était absent excusé contrairement à l'indication qui figure sur le rapport.

M. Olivier Blanc

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Après les travaux de la commission, je continue à penser que le projet qui nous est soumis est inutile. Je ne conteste pas que les enfants aient besoin de se dépenser physiquement et que ce soit important qu'ils puissent sortir pendant la récréation. Cependant, si la proposition est de s'agglutiner à raison de 2 par mètre carré sous des couverts qui ne protègent efficacement de la pluie que s'il pleut droit, pour reprendre l'expression du rapport de la commission, le but recherché, de permettre aux enfants de se dépenser, même en cas de forte pluie, ne sera pas atteint.

Le cas de Glion est un peu différent puisque le couvert doit aussi servir pour des manifestations, c'est dans ce sens que j'ai déposé en commission, un amendement proposant de conserver uniquement le couvert de Glion.

Cependant force est de constater que l'aménagement proposé est peu esthétique et qu'il déparerait quelque peu le collège de Glion.

Nous ne pouvons que souhaiter que la commune cherche une meilleure solution pour ce bâtiment.

Je renonce à déposer l'amendement que j'ai déposé en commission. Je me contenterai de voter non et je vous invite à faire de même.

M. Nicolas Büchler

Monsieur le Président, Chères et chers collègues,

Une bonne majorité du groupe socialiste vous invite à refuser les conclusions du rapport. En effet, ce préavis municipal ne nous donne pas entière satisfaction. S'il répond correctement aux recommandations cantonales en matière de couvert dans les préaux scolaires, plusieurs éléments laissent notre groupe dubitatif.

Est-ce un sentiment de manque d'ambition? L'esthétisme discutable?

L'utilité jugée par certains comme relative? Certainement un petit peu de tout cela.

Il ne s'agit pas là de s'opposer pour s'opposer à un investissement pour le bien-être des enfants de nos écoles, mais bien d'être critiques sur un objet qui ne nous a pas convaincu et dont les montants sont tout de même conséquents.

Par ailleurs, une petite majorité du groupe socialiste soutiendra l'amendement, s'il est redéposé, de M. Tal Luder, jugeant que le préavis municipal ne répond pas au postulat déposé par M. Krebs en 2011.

Nous encourageons ainsi la Municipalité et ses services à retravailler sur un nouveau projet pour l'ensemble des préaux concernés par le présent sujet.

Merci de votre attention.

M. Tal Luder

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, Ainsi que je l'indique dans mon rapport, la réponse au postulat de M. Yann KREBS telle qu'elle nous est présentée ne me satisfait pas.

La quasi-totalité du rapport-préavis traite de la réalisation des préaux couverts, et en fin de document, nous trouvons la réponse à un postulat pris en considération en février 2011, soit il y a plus de... 8 ans tout de même! je maintiens que ce n'est pas une manière très élégante de traiter les postulats des conseillers qui prennent de leur temps pour la recherche d'informations et la rédaction de leurs propositions afin de nous les exposer. Le postulat fait partie des outils mis à notre disposition, et c'est un bien démocratique qu'il faut respecter.

Je reprends les déclarations d'un des commissaires, et je rejoins totalement son avis lorsqu'il dit que ce n'est pas dans l'esprit du règlement du Conseil que de découper les réponses aux postulats et de les placer comme des pièces d'un patchwork à l'intérieur de plusieurs rapports séparés.

C'est pourquoi je dépose un amendement dont je vous lis la teneur:

Amendement:

Supprimer le point 6. Des conclusions

Modifier le titre du rapport-préavis 08/2019 afin qu'il corresponde à la modification. Le nouveau titre devient:

«à la demande d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 345'000.- au maximum pour le financement de la réalisation de préaux couverts pour les collèges de Brent, Chailly, Chernex, Clarens-Gare, Etraz, Glion, Vernex et Vinet.»

Si mon amendement est accepté, j'accepterai le préavis mais si ce n'est pas le cas, je refuserai le préavis.

FINE, ART, TABLEAU, PHOTOGRAPHIES, PEINTURES | SUISSE

Fine Art Tableau est fait sur mesure pour les plus exigeants. De l'art à portée de main!

OPTEZ POUR L'ÉLÉGANCE, LE CHIC DE L'ALUMINIUM AVEC UN CADRE EN BOIS BLANC

L'art ajoute une vraie beauté dans la vie de ceux qui y sont sensibles, cela nous sert de source d'inspiration pour vraiment toucher les gens avec notre collection.



Votre portrait

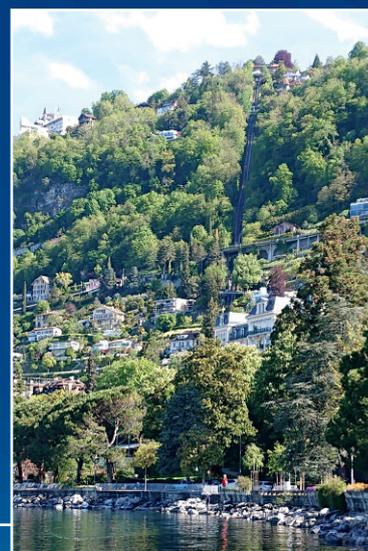
Chez Fine Art Tableau, nous réalisons votre portrait personnalisé, transformé en une œuvre d'art. N'hésitez pas à nous contacter.



MAGNIFIQUE! FINE ART TABLEAU
L'ART DE FAIRE PLAISIR

Nos experts peuvent s'en occuper!

Fine Art Tableau invite l'art dans les entreprises! Notre spécialité: les panneaux signalétiques, résistants aux intempéries et rayons.



À VOIR
AU RESTAURANT
DU BIS

NOUS CRÉONS SUR MESURE
UNE ILLUSTRATION, UN JOURNAL...



NOTRE HISTOIRE

Qualité professionnelle

Magnifique Fine Art Tableau est né de la rencontre entre la technologie et l'art. Nous offrons à nos acheteurs une qualité sans précédent. Photographies super HD imprimées sur métal fine art brillant laminé, avec cadre en bois blanc, au format rectangulaire 80 x 40 cm à l'instar de nos télévisions font toute la différence. Optez pour l'élégance, le style et le chic de nos magnifiques tableaux



PERSONNALISÉ À VOTRE GOÛT!

Pierre-André Doriot - Veytaux Suisse - +41 79 891 25 90 - www.tableaumetal.com



Blue leman - Couleurs Magnifiques

M. le Président

Je tiens à informer le Conseil que lorsque la Municipalité indique dans les conclusions qu'elle répond à une motion, un postulat, elle peut aller dans le sens du motionnaire, du postulant ou pas. Cela veut dire qu'elle a répondu.

Si nous prenons en compte l'amendement de M. Luder, je doute qu'il soit recevable au niveau de la préfecture par la suite.

Dans les faits même si vous estimez que ce rapport ne réponds pas à ce que demandait M. Yann Krebs, n'importe quel conseiller communal de Montreux pourrait redéposer une motion pour aller plus loin, mais il faut rester conscient qu'une réponse a été apportée au postulat de M. Krebs.

Mme Suzanne Lauber Fürst

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Comme vous tous, nous avons discuté lundi. Nous avons estimé que l'esthétique ne nous convenait pas vraiment et parlé de la question des récréations des enfants à l'extérieur. Finalement nous avons décidé d'accepter ce préavis pour les enfants, mais au vu des arguments de nos collègues, je pense que Montreux libre ne votera pas oui comme convenu lundi et laisse la liberté de vote à ses membres.

M. Tal Luder

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

En acceptant cet amendement nous ne mettons pas en danger le projet des préaux et cela permettrait d'avoir une réponse séparée. J'ai entendu vos arguments concernant la préfecture et comme je ne suis pas sûr que cela se déroulera de cette manière, je maintiens mon amendement.

M. Caleb Walther, Municipal

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, les conseillers communaux, chers collègues, Mesdames et Messieurs,

Concernant l'amendement, la Municipalité tient à rappeler deux éléments qui figurent dans le rapport et qui ont été expliqués en commission. Nous ne prétendons pas répondre par ce projet de couverture des préaux à l'ensemble du postulat. Il s'agit de l'ensemble des réalisations précédentes dans le cadre de différents préavis et de l'ensemble des mesures prises par la Municipalité et le Conseil communal qui font qu'aujourd'hui la Municipalité considère que ce postulat a eu une réponse complète que nous finalisons avec le préavis actuellement soumis à discussion.

Je peux comprendre votre réaction, soit de dire que la Municipalité ne répond pas à ce postulat parce qu'elle ne fait que des préaux couverts et que le postulat était plus large que cela. La Municipalité vous informe qu'il s'agit de la dernière couche des réponses et nous rappelons dans le rapport-préavis, l'ensemble des mesures qui ont déjà été prises et des démarches entreprises par la Municipalité et ses services pour valoriser, à la fois les préaux scolaires et l'ensemble des espaces publics.

C'est l'ensemble de ces mesures qui doit être pris en considération par votre autorité dans le cadre de la réponse au postulat, et pas simplement le projet de ce préavis. Ce serait effectivement abusif, de dire que ce sont juste les couverts proposés qui nous font estimer avoir répondu complètement au postulat.

M. Pierre André Spahn

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Cet amendement me pose un problème, changer le titre d'un préavis par amendement, il me semble que c'est une grande première dans le cadre de ce Conseil, je n'ai jamais vu ni entendu une chose pareille. Il me semble que le titre d'un préavis «est propriété de la Municipalité».

Je ne vois pas sous quelle juridiction et selon quelle règle, nous pourrions changer le titre de ce préavis.

Je vous invite à rejeter cet amendement, d'autant plus que selon ce que vient de dire M. le Président, il n'est pas juridiquement recevable.

M. Tal Luder

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Pour répondre à M. Spahn, l'objet est effectivement propriété de celui qui le dépose et le présente, donc la Municipalité, mais elle peut modifier jusqu'au dernier moment du vote, comme ça a été le cas pour le titre du 2m2c. Je pense que c'est faisable.

Vu qu'il n'y a pas d'unité de matière, nous ne pouvons pas supprimer le point 6 en laissant le titre répondre à un postulat qui n'existe plus, c'est pour cela que je demande un document séparé et que nous ne traitons que les préaux.

M. le Président

Je vous relis l'amendement

Amendement:

Supprimer le point 6. des conclusions

Modifier le titre du rapport-préavis 08/2019 afin qu'il corresponde à la modification. Le nouveau titre devient:

«à la demande d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 345'000.- au maximum pour le financement de la réalisation de préaux couverts pour 10 les collèges de Brent, Chailly, Chernetz, Clarens-Gare, Etraz, Glion, Vernex et Vinet.»

Je vous rappelle la position que j'ai annoncé précédemment, si nous acceptons cet amendement, la Préfecture n'acceptera pas nos conclusions.

L'amendement est refusé par 47 non 21 oui et 20 abstentions.**M. Caleb Walther, Municipal**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers,

Sur le fond du préavis la Municipalité tient à rappeler qu'effectivement nous pourrions faire plus, moins cher etc.. mais elle arrive avec un projet qu'elle estime équilibré et bien ciblé par rapport aux différentes contraintes. Oui, ce sont des structures qui peuvent paraître inadaptées s'il pleut de travers. Ce n'est pas idéal, mais cela a le mérite de répondre à des attentes de la population et du Canton. Ce n'est pas une obligation, mais une recommandation et l'objectif de la Municipalité est d'y répondre. Nous n'avons pas voulu contester ou argumenter au sujet de la pertinence de ces recommandations cantonales, nous avons simplement considéré, suite à des remarques de parents d'élèves, que de trop nombreux préaux de notre commune manquent de couverts et nous essayons de pallier ce problème en respectant les recommandations du Canton.

Sur la réalisation esthétique, soit de savoir si c'est beau ou non, il nous a paru opportun de

contenir l'investissement nécessaire, d'où des structures légères avec une ambition architecturale modeste.

Un autre point à rappeler est qu'il est contraignant de mettre des couverts dans des préaux scolaires, sans poser des problèmes. Lors des récréations, les enfants doivent pouvoir courir le plus librement possible avec un minimum d'obstacles tout en ayant un maximum de visibilité pour les surveillants.

C'est pour cela que nous vous présentons, ce soir, un projet qui a nécessité différentes réflexions pour arriver à ce que nous estimons être un projet bien équilibré et adapté par rapport aux recommandations. Un projet aussi efficace que possible, à un coût que nous estimons raisonnable par rapport au nombre de préaux impactés.

Il existait d'autres possibilités, mais la Municipalité ne les a pas estimées aussi adaptées. La Municipalité vous recommande, en conclusion, d'accepter ce rapport-préavis.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

M. Tal Luder

Nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes:

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

vu le rapport-préavis No 08/2019 de la Municipalité du 15 février 2019 au Conseil communal relatif à la demande d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 345'000.00 au maximum pour le financement de la réalisation de préaux couverts pour les collèges de Brent, Chailly, Chernetz, Clarens-Gare, Etraz, Glion, Vernex et Vinet et réponse au postulat «Pour valoriser nos parcs, préaux d'école et squares et autres espaces publics afin de permettre une densification urbaine harmonieuse» de M. Yann Krebs

vu le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

DÉCIDE

1. d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux relatifs à la pose de modules couverts dans les collèges de Brent, Chailly, Chernetz, Clarens-Gare, Etraz, Glion, Vernex et Vinet, tels que décrits dans le présent rapport-préavis;
2. de lui allouer à cet effet un crédit d'investissement de CHF 345'000.00 au maximum, sous déduction de subventions à recevoir, à comptabiliser au Bilan dans le compte 9143 "bâtiments et constructions à amortir";
3. de couvrir tout ou partie de cette dépense par les fonds disponibles en trésorerie et d'autoriser la Municipalité à recourir, si nécessaire, à l'emprunt pour le solde, à souscrire aux meilleures conditions du marché;
4. d'amortir cet investissement par le compte de fonctionnement 352.00.3312 sur une période de 30 ans au maximum;
5. d'autoriser la Municipalité à signer tous actes ou conventions en rapport avec cet objet;
6. de prendre acte que le présent rapport-préavis répond au postulat «Pour valoriser nos parcs, préaux d'école et squares et

autres espaces publics afin de permettre une densification urbaine harmonieuse» de M. Yann Krebs, pris en considération le 2 février 2011.

Le Conseil communal de Montreux refuse ces conclusions par 37 non, 35 oui, 18 abstentions.

8.3 sur le préavis No 09/2019 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 520'000.- au maximum, pour le financement des travaux d'entretien des toitures des chalets d'alpage des Pontets, de Chergny, de la Montagne d'Amont, ainsi que du chalet locatif des Grésalleys Forestier. (Rapp: M. Alexandre Staeger);

La discussion est ouverte,

M. Florian Despond

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, Chers collègues,

J'annonce que je me récusé pour ce vote, mon entreprise ayant été appelée à remplir des soumissions.

Mme Suzanne Lauber Fürst

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Montreux libre soutiendra ce préavis, néanmoins nous nous posons une question, peut-être que l'expert qui se trouve au sein de notre Conseil peut nous renseigner concernant le recyclage? Ce point n'était pas clair pour nous et si tout le monde à Montreux tient à ces tavillons, comment ce genre de déchets peut être valorisé?

M. Florian Despond

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Les tavillons sont arrachés et réduits en petits morceaux, mais ils contiennent encore énormément de clous, c'est un recyclage difficile en général. Il nous est demandé de les faire évacuer par camion pour les faire incinérer à la SATOM. Si la Municipalité décide de les brûler sur place et de ramasser les clous c'est différent, mais pour l'instant il nous est demandé de les évacuer.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

M. Alexandre Staeger

En conclusion, c'est à l'unanimité que la Commission vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes:

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

D. Bottarel
Agence Immobilière SA

ADMINISTRATION DE PPE • GÉRANCE • LOCATION • VENTE

Rue du Bourg 37 • CH-1816 Chailly-Montreux
Tél. 021 964 20 30 • Fax 021 964 20 31 • info@bottarel.ch

vu le préavis No 09/2019 de la Municipalité du 15 février 2019 au Conseil communal relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 520'000.00 au maximum, pour le financement des travaux d'entretien des toitures des chalets d'alpage des Pontets, de Chergny, de la Montagne d'Amont, ainsi que du chalet locatif des Grésalleys Forestier

vu le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire

DECIDE

1. d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux d'entretien des toitures des chalets d'alpage des Pontets, de Chergny, de la Montagne d'Amont, ainsi que le chalet locatif des Grésalleys Forestier, tels que décrits dans le présent préavis;
2. de lui allouer à cet effet un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 520'000.00 au maximum;
3. de couvrir tout ou partie de cette dépense par les fonds disponibles en trésorerie et d'autoriser la Municipalité à recourir, si nécessaire, à l'emprunt pour le solde à souscrire aux meilleures conditions du marché;
4. d'amortir, sur 30 ans, cet investissement par le compte de fonctionnement No 321.00.3312;
5. d'autoriser la Municipalité à signer tous actes ou conventions en rapport avec cet objet.

Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions par 89 oui, 0 non, 0 abstention et 1 récusé.

8.4 sur le préavis No 10/2019 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 240'000.- au maximum, sous déduction des subventions cantonales à recevoir, pour des actions de biodiversité en forêt. (Rapp: M. Olivier Raduljica);

La discussion est ouverte,

Mme Anne Saito

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Les Verts de Montreux tiennent à exprimer leur satisfaction quant à ce préavis et encouragent la Municipalité à nous soumettre plus souvent ce type de projet que nous trouvons trop rare.

Merci.

M. Tal Luder

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Nous voterons oui à ce préavis et pour répondre au vœu d'un des commissaires demandant plus de visibilité pour cette action, je pourrais transmettre cette demande à la CCO pour faire part du résultat de ces actions dans un article dans le prochain «vivre à Montreux».

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

M. Olivier Raduljica

En conclusion, c'est à l'unanimité que la commission vous propose de bien vouloir prendre les résolutions suivantes:

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

vu le préavis No 10/2019 de la Municipalité du 15 février 2019 au Conseil communal relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 240'000.- au maximum, sous déduction des subventions cantonales à recevoir, pour des actions de biodiversité en forêt

vu le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

DECIDE

1. d'autoriser la Municipalité à entreprendre les actions biodiversité en forêt décrites dans le présent préavis;
2. de lui allouer à cet effet un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 240'000.- TTC au maximum, sous déduction des subventions cantonales à recevoir, complétées par une subvention du Parc naturel régional Gruyère-Pays d'En haut;
3. de couvrir tout ou partie de cette dépense par les fonds disponibles en trésorerie et d'autoriser la Municipalité à recourir, si nécessaire, à l'emprunt pour le solde à souscrire aux meilleures conditions du marché;
4. de transférer le solde et clôturer le compte d'attente 9139.092;
5. de comptabiliser les subventions dans le compte de recettes d'investissements du préavis;
6. d'autoriser la Municipalité à signer tous actes ou conventions en rapport avec cette affaire.

Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions par 90 oui, 0 non, 0 abstention.

8.5 sur le préavis No 11/2019 relatif à l'octroi de CHF 710'000.- TTC au maximum, pour la réalisation d'améliorations de la desserte forestière, sous déduction des subventions à recevoir de CHF 497'000.- au maximum. (Rapp: M. Jean-Marc Forclaz).

La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée, la discussion est close.

M. Jean-Marc Forclaz

Conclusion

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

vu le préavis No 11/2019 de la Municipalité du 22 février 2019 au Conseil communal relatif à l'octroi d'un crédit de CHF 710'000.- TTC au maximum, pour la réalisation d'améliorations de la desserte forestière, sous déduction des subventions à recevoir de CHF 497'000.- au maximum

vu le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

DECIDE

1. d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux d'amélioration de la desserte en forêt décrits dans le présent préavis
2. de lui allouer à cet effet un crédit d'investissement du patrimoine administratif de

Semaine du Goût

Conférences

6 Septembre 2019

Apéritif

12 Septembre 2019

Aula
de l'EPM

« Les Épices »
18h00 - 19h30

« L'après de la
révolution silencieuse »
16h00 - 17h30

« Portes ouvertes de
l'École Professionnelle
de Montreux »
09h00 - 16h00



« Animations sur
la place du marché
couvert de Montreux »
17h00 - 21h00

« La Fermentation
à travers les 5 sens »
09h00 - 11h00
et
14h00 - 16h00

Marché couvert
de Montreux

Portes Ouvertes

28 Septembre 2019

À l'EPM

Animations

17 - 18 - 19 Septembre 2019

Aula
de l'EPM



Fondation - Financement - Formations



école
professionnelle
montreux



CHF 710'000.- TTC au maximum, sous déduction des subventions cantonales à recevoir.

3. de couvrir tout ou partie de cette dépense par les fonds disponibles en trésorerie et d'autoriser la Municipalité à recourir, si nécessaire à l'emprunt pour le solde, à souscrire aux meilleures conditions du marché;
4. de comptabiliser les subventions par le crédit du compte de préavis;
5. de transférer le solde et clôturer le compte d'attente 9139.082;
6. d'amortir cet investissement sous déductions du point 4 par le compte No 325.3311 sur une période de 30 ans au maximum;
7. d'autoriser la Municipalité à signer tous actes ou conventions en rapport avec cette affaire.

Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions par 90 oui, 0 non, 0 abstention.

8.6 sur le préavis No 12/2019 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif d'un montant de CHF 700'000.00 au maximum pour le parking du Marché comprenant l'installation d'un système de détection d'occupation des places de parc, la rénovation du marquage au sol, des barrières automatiques et des bornes d'accès de l'entrée "Grand-Rue", de la vidéosurveillance et de la ventilation de la loge ainsi que la reconstruction de l'ascenseur. (Rapp: M. Romain Pilloud);

La discussion est ouverte,

M. Romain Pilloud

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les membres de la Municipalité, chères et chers collègues,

En ce qui concerne les membres qui sont notés «remplacé par» sur le préavis, n'ont pas été remplacés, il s'agit d'une erreur au moment de l'introduction des noms des commissaires sur le site du Conseil.

M. Tal Luder

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, Il y a 4 ans de cela, j'avais déposé une interpellation intitulée "publicité ou sécurité, ne tombons pas dans le panneau."

À la question de savoir si la Municipalité pouvait étudier la possibilité de peindre les marquages au sol en blanc sur fond rouge, Il m'avait été répondu à l'époque que cela semblait à priori exagéré.

Depuis, j'ai cependant pu constater avec satisfaction que, bien que ma proposition de coloration helvétique n'ait pas été suivie, le marquage a cependant bien été repeint sur un fond contrasté.

J'espère que la Municipalité pourra convaincre le propriétaire du parking privé côté Forum d'en faire de même, étant donné que le marquage au sol est quasiment invisible à certains endroits, notamment à certains "cédez-le-passage".

Toujours au sujet de mon interpellation, j'avais demandé s'il était possible de déplacer ou de supprimer certains panneaux publicitaires qui

diminuaient la visibilité des véhicules venant par la droite à certains endroits. Ma collègue de groupe et commissaire m'a rapporté qu'il avait été question d'un réaménagement de certains panneaux et je souhaiterais que la Municipalité me renseigne à ce propos.

M. Caleb Walther, Municipal

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

La Municipalité ne peut pas clarifier ce point ce soir.

M. Tal Luder

Si Monsieur Walther ne peut pas me répondre ce soir, dans quel délai estime-t-il pouvoir me répondre?

M. le Président

Je vous rappelle Monsieur Luder le fonctionnement de notre Conseil communal, les différents groupes envoient leurs membres suite au dépôt de l'objet en question et peuvent en parler lors de la commission. Il est toujours difficile d'apporter des réponses à posteriori, c'est pourquoi nous siégeons avant mais si la Municipalité souhaite ajouter des informations elle le peut.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

M. Romain Pilloud

En conclusion, c'est par 9 oui, 0 abstention et 0 non que nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes:

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

vu le préavis No 12/2019 de la Municipalité du 22 février 2019 au Conseil communal, relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif d'un montant de CHF 700'000.00 au maximum pour le parking du Marché comprenant l'installation d'un système de détection d'occupation des places de parc, la rénovation du marquage au sol, des barrières automatiques et des bornes d'accès de l'entrée "Grand-Rue", de la vidéosurveillance et de la ventilation de la loge ainsi que la reconstruction de l'ascenseur.

vu le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

DECIDE

1. d'autoriser la Municipalité à entreprendre les investissements décrits dans le présent rapport-préavis;
2. de lui allouer à cet effet un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 700'000.00 au maximum;
3. de couvrir tout ou partie de cette dépense par les fonds disponibles en trésorerie et d'autoriser la Municipalité à recourir, si nécessaire à l'emprunt pour le solde, à souscrire aux meilleures conditions du marché;
4. d'amortir cet investissement sur une période de 30 ans au maximum par le compte de fonctionnement No 357.00.3312;
5. d'autoriser la Municipalité à signer tous actes ou conventions en rapport avec cet objet.

Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions par 87 oui, 2 non, 1 abstention.

8.7 sur le rapport No 06/2019 en réponse aux postulats de Messieurs les Conseillers communaux, concernant les objets suivants: «Trafic» de M. Bernard Gret, (prise en considération le 30 janvier 2008), «Une nouvelle vision de la ville / nouvel espace de vie et d'activité», de M. Jean Marc Forclaz, (prise en considération le 8 mars 2006), «Pour Montreux, réagir aujourd'hui c'est penser demain», de M. Christophe Privet, (prise en considération le 8 décembre 2010), «La sécurité routière et la convivialité au village de Glion», de M. Anthony Huys, (prise en considération le 28 mai 2008), «Chailly: axe de transit ou village agréable à vivre», de M. Patrick Aubort, (prise en considération le 6 octobre 2010), «Traversée de Clarens par la rue du Lac: «entre incohérence et incompréhension», de M. Daniel Manzini, (prise en considération le 11 novembre 2015), «Pour une meilleure fluidité du trafic à la sortie de l'autoroute en provenance de Vevey: un giratoire à la hauteur de l'hôtel de Chailly», de M. Daniel Manzini, (prise en considération le 22 mars 2017), et à la pétition de l'association des intérêts de Glion AIG en faveur des zones avec vitesse limitée à 30 km/h, (prise en considération le 16 mars 2001). (Rapp: M. Olivier Blanc).

La discussion est ouverte,

M. Romain Pilloud

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les membres de la Municipalité, chères et chers collègues,

Le groupe socialiste accueille avec beaucoup d'enthousiasme le rapport de la Municipalité sur toutes ces questions de mobilité posées par les postulants. Il est plaisant de voir dans ces différentes réponses la volonté de marquer la ville par des mesures pour le bien-être de la population et un contrôle du trafic au centre-ville. Des zones 30 et des zones de rencontre vont être prochainement mises en place dans plusieurs villages, l'idée d'un tunnel de transit a été écartée en raison de ses coûts et du faible trafic de transit au centre de Montreux, et ENFIN, un plan directeur communal pour les itinéraires cyclistes va bientôt voir le jour après de multiples interventions au Conseil communal.

Nous nous réjouissons également de voir à quoi aboutiront les réflexions et volontés municipales liées aux parkings:

- D'une part sur la tarification future des parkings montreusiens
- D'autre part sur le rapport de la commune aux normes VSS concernant la construction des places de parking futures.

Le groupe socialiste restera néanmoins attentif à plusieurs éléments:

- les stations de vélo en libre-service sont toujours lacunaires, plusieurs sont mal placées, et il reste difficile d'utiliser sereinement ces vélos alors que les infrastructures cyclistes font de Montreux le cancre des villes moyennes suisses sur cette question. Un rap-

port a été promis 2 ans après l'introduction des premiers vélos en libre-service, attendu donc pour le courant 2019, je l'espère.

- Il faudra aussi multiplier les parkings vélos. Même la gare ne possède pas d'infrastructure digne de ce nom.
- A noter également: aujourd'hui, la pollution sonore a toujours des conséquences importantes sur la santé publique, seule une réduction durable du trafic motorisé en ville et une meilleure limitation des vitesses peuvent avoir des impacts significatifs.

Enfin, en termes de déception, les socialistes rappellent qu'aujourd'hui, toutes les villes mettent en place des mesures visant à réduire durablement le trafic motorisé au centre-ville afin de permettre à la population de s'approprier l'espace public, de limiter la pollution atmosphérique et de permettre la mise en avant des transports en commun et la mobilité douce. Aujourd'hui, force est de constater que la réduction du trafic urbain n'est pas (encore) à l'ordre du jour de la Municipalité. J'espère vivement que cette question sera empoignée avant que, sur cette thématique, nous ne soyons les nouveaux cancre des villes suisses dans les 15 à 20 prochaines années.

Le groupe socialiste soutiendra les conclusions de ce rapport municipal et se réjouit de voir les prochains préavis au sujet de la mobilité de notre commune.

Je vous remercie.

M. Florian Chiaradia

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

J'ai une question à poser à la Municipalité à la page 4 du rapport de la commission, il est mentionné que ce rapport aurait omis de répondre à mon postulat déposé en 2016, demandant la création d'une zone de rencontre à la Rue de l'Eglise Catholique.

J'en déduis que formellement, il n'a pas été répondu à mon postulat, est-ce le cas?

M. Christian Neukomm, Municipal

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Il s'agit effectivement d'une omission de notre part mais rassurez-vous, ce postulat est en traitement et en bonne voie de réflexion, ce qui amènera prochainement la Municipalité à vous apporter des éléments de réponse complémentaire de manière à vous satisfaire.

M. Florian Chiaradia

Je vous remercie de votre réponse, mais à ce stade je ne peux m'empêcher de m'interroger sur le délai pour la réponse à ce postulat, cela fait déjà 3 ans. Alors qu'en matière de zone de rencontres des éléments sont largement en place à la Rue de l'Eglise Catholique et qu'une mise en application doit se faire assez rapidement. Je vous remercie.

M. le Président

Nous prenons note Monsieur Chiaradia et nous constatons que la pétition de l'association des intérêts de Glion a été déposée en 2001.

M. Christian Neukomm, Municipal

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je vais répondre à la question de Monsieur Chiaradia en rappelant qu'au centre-ville, en ce moment, nous avons beaucoup de projets en cours et à traiter. Certains de ces projets sont justement sur «la zone de ville» objet de votre postulat.

Nous n'avons, à ce stade, pas d'autres éléments complémentaires à vous donner.

M. Tal Luder

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je suis partiellement satisfait du traitement de ce pack de postulats qui rejoint les mêmes récriminations de ma part concernant l'objet précédent. Certains postulats datent de 2006 ce qui n'est pas hier. Le point qui me déçoit le plus c'est tout ce qui ne se passe pas dans notre Grand-Rue, cela fait des années que des plans et des propositions sont faites et rien ne se passe, mais c'est à bout touchant si j'en crois les propos de Monsieur Neukomm. En attendant, une partie de mon groupe et moi-même nous abstiendrons sur la prise en considération de ce rapport.

M. Christian Neukomm, Municipal

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Merci pour votre intervention Monsieur Luder, je rappelle tout de même que l'objectif était de répondre de manière générale à ces postulats.

MAIGRIR VITE, SANS EFFORT ET SANS RÉGIME COMMENT LÂCHER PRISE SUR LES KILOS EN TROP?

PUBLIREPORTAGE

Plastithérapeute depuis 2004, Catherine Rappaz pratique avec succès cette méthode mise au point par le neurophysiologiste Christian Dormigny. Les résultats sont non seulement rapides mais durables. Le secret? Réponse d'une femme bien dans son corps.

Pourquoi avez-vous choisi cette technique d'amincissement plutôt qu'une autre?

Parce que je l'ai testée sur moi et que j'ai enfin perdu ces fameux 5 kilos qui s'invitent à la quarantaine. J'avais tout essayé mais sans succès. Lorsque j'ai découvert la plastithérapie, je crois que je jouais ma dernière carte avant de me résigner tout à fait. Mais ça a marché et j'ai retrouvé mon poids idéal en quelques semaines.

Catherine Rappaz, plastithérapeute à Montreux.
«J'ai choisi de pratiquer cette méthode parce que je l'ai testée et que ça a marché pour moi».

Maigrir vite sans régime et sans compléments alimentaires, comment est-ce possible?

Le surpoids apparaît parce que le corps ne fonctionne pas correctement. Les soucis, les angoisses, le manque de sommeil peuvent créer des blocages ainsi que des pulsions alimentaires. En agissant sur les causes, par une

stimulation de certaines zones réflexes, la perte de poids devient durable. Le corps réapprend à éliminer les mauvaises graisses et à puiser dans les réserves de façon naturelle et, ainsi, un nouveau comportement alimentaire s'installe. Par ailleurs, un encadrement alimentaire adéquat durant la cure va de pair avec nos soins et garantit d'excellents résultats dès la première semaine.

La plastithérapie traite-elle l'ensemble du corps ou certaines zones spécifiques?

Les deux. En fonction des besoins, il est possible de cibler les pertes. Les points travaillés pour une culotte de cheval ne sont pas les mêmes que pour les «poignées d'amour». Nous allons aussi stimuler des points pour fluidifier des blocages comme la nervosité, les pulsions, le sommeil.

Si l'ensemble des facteurs physiques et psychiques sont rééquilibrés, la perte de poids se fait sans effort et sans sensation de faim.

THERAFORM
L'Amincissement Maîtrisé

Rue de la Gare 44
1820 Montreux
021 961 38 01

Ouvert sur rdv du lundi au vendredi
theraform.montreux@bluewin.ch
www.mincir-montreux.ch



Nous n'avons pas la prétention de dire que nous avons répondu à toutes les interrogations. Nous n'avons pas développé plus avant ni les problèmes de mobilité, ni les projets en cours ou à venir. Il est évident que la Grand-Rue, l'avenue des Alpes, le réaménagement de la Place de la Gare, etc.. font partie des projets sur lesquels la Municipalité travaille et pour lesquels il y aura, par la suite, des réponses précises. A ce moment-là nous n'avons pas trouvé nécessaire de répondre ou d'aller plus loin que dans la simple évocation des réponses aux postulats, libre à toutes celles et ceux qui souhaitent des précisions supplémentaires sur des objets spécifiques, de redéposer des postulats ou des interpellations.

M. Tal Luder

Je remercie Monsieur Neukomm pour ces précisions. Ce qui m'embête c'est qu'entre le moment du dépôt d'une idée et le temps qui passe, il peut se passer beaucoup d'événements à Montreux. Vous venez avec un ensemble de réponses et la teneur de certains postulats ne peuvent plus être appliqués, d'autres arrivent trop vite ou selon la Municipalité sont trop vagues. Il faudrait peut-être déjà travailler en commission pour vérifier la recevabilité et que la Municipalité nous précise qu'elle ne pourra rien faire de cet objet et qu'il faudra attendre 5, 10 ou 13 ans. Je vous remercie.

M. Laurent Wehrli, Syndic

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers, Mesdames et Messieurs chers collègues,

Je me permets de rappeler quelques processus de ce Conseil communal conformément à la loi sur les communes.

Chaque année, vous recevez une communication sur l'état des motions et postulats auxquels il n'a pas été répondu avec une explication de la raison pour laquelle ils sont en attente. Ce qui permet à cette occasion d'avoir un dialogue avec le Conseil communal. Concernant les questions de circulation, c'est un objet au sujet duquel le Conseil communal a été régulièrement informé, y compris sur les avancées ou non-avancées de la Grand-Rue, dans le cadre du projet de la Rouvenaz. Je me permets de rappeler à M. Luder que ce sont les décisions du Conseil communal qui n'ont pas permis d'avancer dans la réalisation du projet proposé. Ceci s'est fait dans la complète démocratie des relations entre la Municipalité et le Conseil communal.

M. Tal Luder

Je souhaite vous rappeler que démocratiquement, ce sont tous les partis confondus qui ont refusé le projet de la Rouvenaz.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

M. Olivier Blanc

En conclusion, c'est par neuf oui et une abstention que la commission vous invite,

M. le Président, Mesdames, Messieurs, à prendre les résolutions suivantes:

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

vu le rapport no 06/2019 de la Municipalité du 8 février 2019 au Conseil communal en réponse aux postulats de Messieurs les Conseillers communaux, concernant les objets suivants:

«Trafic» de M. Bernard Gret, (prise en considération le 30 janvier 2008),

«Une nouvelle vision de la ville / nouvel espace de vie et d'activité», de M. Jean-Marc Forclaz, (prise en considération le 8 mars 2006),

«Pour Montreux, réagir aujourd'hui c'est penser demain», de M. Christophe Privet, (prise en considération le 8 décembre 2010),

«La sécurité routière et la convivialité au village de Glion», de M. Anthony Huys, (prise en considération le 28 mai 2008),

«Chailly: axe de transit ou village agréable à vivre», de M. Patrick Aubort, (prise en considération le 6 octobre 2010),

«Traversée de Clarens par la rue du Lac: entre incohérence et incompréhension», de M. Daniel Manzini, (prise en considération le 11 novembre 2015),

«Pour une meilleure fluidité du trafic à la sortie de l'autoroute en provenance de Vevey: un giratoire à la hauteur de l'hôtel de Chailly», de M. Daniel Manzini, (prise en considération le 22 mars 2017) et à la pétition de l'association des intérêts de Glion AIG en faveur des zones avec vitesse limitée à 30 km/h, (prise en considération le 16 mars 2001),

vu le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire

DÉCIDE

1. de prendre acte du présent rapport en réponse aux postulats et à la pétition mentionnée ci-dessus.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions par 75 oui, 2 non, 13 abstentions.

9. DÉVELOPPEMENT(S) DES MOTIONS ET DES POSTULATS

9.1 Postulat de M. Romain Pilloud: «Des femmes et des jeunes au chevet du système de milice»;

Il y a quelques semaines, l'Association des communes suisses (ACS) et la Haute Ecole spécialisée de Coire ont publié de multiples réflexions destinées à convaincre la population de s'engager dans la politique communale. Les deux institutions font un constat inquiétant: la relève, notamment les jeunes de moins de 35 ans, est de plus en plus difficile à trouver dans notre système de milice, dans les petites communes comme dans les grandes communes. Pour l'Association des communes suisses, il faut tirer la sonnette d'alarme, car lorsque le travail de milice est délaissé, c'est notre démocratie qui souffre. L'ACS invite donc les acteurs concernés, dans notre cas la commune, à s'intéresser de plus près à cette institution malade. Elle le fait grâce à une thématique: «2019, l'année du travail de milice», une démarche soutenue par plusieurs organisations professionnelles et issues des milieux économiques, telles que: economiesuisse, la société suisse d'utilité publique, scienceindustries, interpharma ainsi que plusieurs autres organismes privés telles que des assurances.

Les familles font, elles aussi, face à un frein à l'engagement, notamment en raison des difficultés d'organisation que la garde d'enfants peut poser: un parent doit rester à domicile et la garde par une personne tierce est coûteuse. De plus, c'est encore bien souvent la femme qui s'occupe de la garde de l'enfant.

Plus que de petits éléments de détail, le problème que l'on a est donc structurel, lié aux conditions d'accès de notre Conseil communal pour toute la population et à la valorisation d'un travail toujours plus complexe dans un monde qui l'est tout autant. Ce monde en mouvement nécessite que le travail de milicien trouve une nouvelle place, lui aussi.

Le postulat demande que la Municipalité puisse évaluer la mise en place de mesures pertinentes et ciblées visant à favoriser l'engagement civique au Conseil communal selon 3 axes:

- **1^{er} axe: La mise en place d'une aide concrète pour encourager l'engagement milicien des parents avec enfant(s) en bas âge:** par exemple, un remboursement

Dimanche 18 août 2019: jumelage des sections de Montreux (FIPAL) et Amphion (APALLF)



Les présidents des pêcheurs amateurs du Léman Hugues Würsten (Suisse) et Robert Baratay (France).



Le staff cuisine pour les 50 personnes invitées dans les hauts de Montreux.



PHARMACIE DE CLARENS

pharmacie indépendante et familiale
spécialisée en médecines douces

préparations personnalisées
spagyrie • huiles essentielles • hydrolats
et préparations pharmaceutiques

P 100 places
gratuites 1 heure

Marché M Clarens-Centre • 1815 Clarens-Montreux
021 964 40 00 • www.pharmacie-de-clarens.ch

MARINELLI TELEVISION

service point
upc
Nous suivons l'évolution !

CRT TV Colour TV PDP TV LCD TV LED TV OLED TV

Marinelli Télévision S.à.r.l. - Rue du Parc 1 - 1800 Vevey - 021 944 91 44

CGS
immobilier

ACHAT/VENTE - ESTIMATIONS

1820 MONTREUX
98, Grand-Rue
021 / 962 70 50
montreux@cgs-immobilier.ch

1618 CHATEL-ST-DENIS
74, Route de la Coula
021 / 948 28 80
chatel@cgs-immobilier.ch

www.cgs-immobilier.ch

CGS Immobilier, pour passer du rêve à la réalité

LEMANS STORES S.A.

- Stores toiles
- Stores à lamelles
- Stores empilables
- Stores d'intérieur
- Moustiquaires
- Motorisation et automatisme
- Volets aluminium thermolaqués
- Réparations - Entretien
- Volets à rouleaux
- Portes de garage

Z.I. Rio Gredon • 1806 Saint-Légier
Tél. 021 805 30 30 • Fax 021 805 30 39
info@lemanstores.ch • www.lemanstores.ch

Venez visiter notre showroom !

*** TOP Partner ***
ISTOBAG
Premium Swiss Quality

b-swiss™ solutionsVisuelles

digital signage
solutions dynamiques pour écrans
signalétique - communication
information - promotion - interactivité

b-swiss S.à.r.l.
Rue des Tuilières 1 - 1196 Gland
Contact: Philippe Viquerat - 079 212 84 55
philippeviquerat@b-swiss.com

Clin d'

Une croisière de rêve
sur le lac Léman avec ce bateau...

c'est possible

Balade à choix • Soirée Jazz • Anniversaire – Mariage
Prix et renseignements: 079 103 18 27 • E-mail: babord-tribord@bluewin.ch

GENERALI Assurances
Agence générale Montreux

Votre conseiller - Alexandre Goumaz - Diplômé fédéral
Av. du Casino 50 - 1820 Montreux - Tél. 079 212 70 54
alexandre.goumaz@bluewin.ch

Simplement
GENERALI

CMP SA
**CONSTRUCTIONS METALLIQUES
DU PIERRIER SA**

SERRURERIE GENERALE - 1815 CLARENS

CONSTRUCTIONS EN ACIER, ALUMINIUM ET INOX
BALUSTRADES TOUT VERRE - FERMETURES DE BALCONS ET TERRASSES
AGENCEMENTS MAGASINS

Tél. 021 981 25 55 - Fax 021 981 25 66 - Mail: Contact@cmp-sa.ch

Tabashop
plus de 30 ans
d'expérience.

Montabaco SA
Grand-Rue 46
1820 Montreux
Tél. +41 021 963 70 70
info@tabashop.ch

- ↳ BOUTIQUE EN LIGNE
- ↳ CIVETTE OUVERTE 7/7
- ↳ GRAVURE LASER

TABASHOP
MONTABACO SA

www.tabashop.ch



des frais de garde lors du conseil communal ou des séances de commission.

- **2° axe: La valorisation du travail des élu-e-s au Conseil communal: Quelques exemples non-exhaustifs:** versement de cotisations sociales sur les jetons de présence, réalisation d'un certificat attestant le travail réalisé par l'élu-e (nombre et nature des commissions, présidence de commission, sujets abordés, nombre d'interventions et leur nature, quelles compétences l'élu-e a pu développer dans le cadre de son mandat, etc...), la proposition de formations continues sur différentes thématiques d'importance pour la commune à l'intention des élu-e-s, par exemple en partenariat avec l'UCV
- **3° axe: La mise en lumière du rôle de conseiller-ère communal-e auprès de la population, en particulier auprès des jeunes gymnasien-ne-s et apprenti-e-s en fin de formation, à l'aide, par exemple:** de séances d'information, de l'engagement d'influenceur-euse-s sur les réseaux sociaux, de vulgarisation de différentes thématiques politiques, notamment avec la brochure Easyvote ou présentation des compétences utiles que l'on peut acquérir dans le cadre d'un mandat de conseiller-ère communal-e pour d'autres aspects de la vie.

Évidemment, à chaque institution sa part ; certaines réflexions se mènent au niveau cantonal, avec la loi sur les communes, et d'autres, plus proches des spécificités locales, se mènent dans notre hémicycle. L'évaluation doit se porter à court, moyen et long terme.

Au vu de ce qui précède, le postulat demande à la Municipalité de réfléchir à l'opportunité de la mise en place de mesures afin d'assurer l'attractivité du système de milice au Conseil communal, en portant une attention particulière aux familles et jeunes de moins de 35 ans, en se basant sur les 3 axes suggérés ci-avant, à savoir:

- o **La mise en place d'une aide concrète pour encourager l'engagement milicien des parents avec enfant(s) en bas âge**
- o **La valorisation du travail des élu-e-s au Conseil communal**
- o **La mise en lumière du rôle de conseiller-ère communal-e auprès de la population**

Je souhaiterais que ce postulat soit traité pour discussion et rapport par une commission. Merci pour votre attention

Renvoi de ce postulat à une commission, qui sera définie pour la prochaine séance.

9.2 Postulat de Mme Irina Gote demandant d'«Etudier la possibilité de la mise en place d'un congé paternité de 20 jours, pour les employés communaux.»

Monsieur le Syndic, Madame et Messieurs les Municipaux, Chères et Chers collègues,

Suite au dépôt de mon interpellation, 2019: année féministe, je souhaite poursuivre sur la thématique de l'égalité, avec l'étude de la mise en place d'un congé paternité de 20 jours pour les employés de notre commune.

En effet, le congé maternité a été introduit depuis le premier juillet 2005, mais ce fût une longue lutte. Il a fallu une «éternité» - 60 ans, soit près de deux générations jusqu'à ce qu'un article constitutionnel soit enfin inscrit dans la loi.

Actuellement les hommes ne bénéficient que de six jours lors de la naissance d'un enfant (situation des employés à Montreux). Du point de vue de l'égalité la situation est très mauvaise. L'homme est amené à avoir un rôle secondaire et passe à côté de ces formidables moments que procure la naissance d'un enfant. Tisser des liens avec son enfant prend du temps et apprendre à faire les bons gestes dès le départ, renforce de manière indéniable la relation père/enfant. Quand on sait que selon les statistiques, la moitié des couples divorcent, je trouve que le fait que le père ne puisse pas prendre le même départ que la mère, dans la relation avec son enfant, fragilise l'équilibre familial qui est déjà si difficile à trouver! Il est important que la mère et le père puissent être partenaires dès le départ. L'égalité c'est aussi le partage du travail domestique: papa au boulot et maman à la maison, c'est révolu!

Mais la situation évolue à tous les échelons: confédération, cantons, communes. Une initiative populaire nationale demande quatre semaines payées pour les pères. Un contre-projet des chambres fédérales en propose deux. En janvier, le Grand Conseil neuchâtelois validait le projet de 20 jours de congé paternité aux nouveaux papas, employés de l'administration. Ainsi, Neuchâtel devenait le premier canton à le faire. Le canton de Vaud donne cinq jours, mais là aussi les choses sont amenées à évoluer dans le courant de cette année, pour arriver à terme au 20 jours. Dans les communes, cette problématique est aussi prise en considération. Ainsi, Lausanne, Morges, Le Mont et depuis le 19 février dernier Epalinges accordent 20 jours de congé paternité à leurs employés communaux.

Dès lors, j'estime que la commune de Montreux, en sa qualité de troisième ville de ce canton, devrait également sérieusement étudier la mise

en place d'un congé paternité de vingt jours. C'est important que dans un premier temps les collectivités publiques puissent donner un signal aux entreprises privées.

De plus, cela complèterait de manière forte, tout le dispositif sur l'égalité que notre Municipalité a mis en place au sein de son administration, au vu des réponses apportées à ma précédente interpellation en la matière.

Je demande dès lors que mon postulat puisse être envoyé en commission pour étude et rapport.

Renvoi de ce postulat à une commission, qui sera définie pour la prochaine séance.

9.3 Postulat de M. Olivier Raduljica «Inventaire et sécurisation raisonnable»

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, C'est en me promenant avec mes enfants dans le parc en face du collège de Montreux-Est que j'ai commencé à réfléchir à ce postulat. En effet, le mur bordant ce parc fait par endroit moins de 50 cm de haut alors que de l'autre côté du mur il y a plusieurs mètres de vide. Me renseignant un peu, j'ai appris qu'il y avait déjà eu des accidents à cet endroit.

Essayant de prendre un peu de hauteur, il me semble qu'un inventaire des lieux communaux ne répondant pas aux normes de sécurité, qu'une évaluation de la population qui y a accès directement et régulièrement ainsi que des mesures de sécurisation adaptées selon les cas, seraient les bienvenues. Le bpa (bureau de prévention des accidents) recommande d'ailleurs de prendre des mesures adaptées pour sécuriser les endroits présentant un risque de chute et empêcher un accès indésirable.

Entendons-nous bien, je ne demande pas qu'on pose des barrières sur tous les murs. Je demande du bon sens. Et si je reprends l'exemple du parc en face du collège de Montreux-Est, à l'heure actuelle, il ne correspond pas à des critères de sécurité raisonnables pour la population de ses alentours directs.

Je vous remercie pour votre attention et demande que ce postulat soit transmis à une commission pour étude et rapport.

Renvoi de ce postulat à une commission, qui sera définie pour la prochaine séance.

10. DÉVELOPPEMENT DES INTERPELLATIONS ET RÉPONSES DE LA MUNICIPALITÉ

Pompes Funèbres Riviera
021 961 11 12



Massimo Carbonara
Anne-Catherine Scyboz-Gex
Yves Scyboz

media f sa

Régie publicitaire et imprimeries réunies sous le même toit
media-f.ch

M. le Président

Avant de donner la parole aux interpellateurs, est-ce que celles et ceux qui ont reçu des réponses écrites de la Municipalité à leur interpellation souhaitent réagir?

Mme Christine Menzi

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je tiens à vous remercier de l'explication détaillée faisant suite à mon interpellation. C'est une vraie mise à jour des connaissances concernant les dispositions prises lors de la réception des bulletins de vote ainsi que du dépouillement lors des votations, communales, cantonales et fédérales.

Il est en effet intéressant de savoir que seul trois données puissent être utilisées à des fins d'exploitation statistique, soit le sexe, l'année de naissance et le numéro de commune.

Le secret de vote doit donc être respecté pour tous les autres points.

Interpellation de Mme Jessica Ruedin

«Déploiement de la 5G, sommes-nous sur la même longueur d'onde?»

Monsieur le Syndic, Madame, Messieurs les Municipaux, Chères et chers collègues, Après l'avènement de la 2G, de la 3G, puis de la 4G, les opérateurs développent désormais la 5G, soit la 5^{ème} génération des réseaux de téléphonie mobile. Cette nouvelle technologie nous promet un débit 100 fois plus rapide que la 4G, un temps de latence de 1 milliseconde contre 25 à 40 millisecondes pour la 4G et la connexion simultanée d'un million d'objets au km².

Le principe de fonctionnement de cette nouvelle technologie est finalement assez simple: la 5G utilise des ondes plus courtes et plus rapides que celles de la 4G. Ce raccourcissement des ondes leur confère une portée beaucoup plus courte, ce qui implique que quelques 15'000 nouvelles antennes seront déployées dans toute la Suisse pour compléter les 19'500 antennes actuellement déjà en service pour la 4G.

Or, les risques sur la santé des ondes sont connus depuis longtemps. L'OMS a ainsi classé depuis 2011 les champs électromagnétiques de radiofréquence, y compris ceux de la téléphonie mobile, parmi les cancérigènes potentiels. Relevons encore que les ondes sont considérées comme ayant un impact néfaste sur l'environnement et plus particulièrement sur la biodiversité puisqu'elles sont suspectées de désorienter, entre autres, les oiseaux et les abeilles.

Par ailleurs, nous nous exposons à une problématique très concrète qu'est l'impact visuel de ces nouvelles antennes sur notre paysage. Il est certain que la multiplication des antennes aura un impact visuel important et demandera une réflexion importante pour leur intégration urbanistique et dans le paysage.

Et ce n'est pas tout. En développant cette technologie, nous ouvrons la voie à une hyperconnectivité, qui ne fera qu'accentuer les craintes liées au respect de la sphère privée. La 5G aura donc aussi impact à long terme sur notre société et notre mode de vie.

C'est dans ce sens, et en vertu du principe de précaution, que l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) a mandaté une étude détaillée des effets de la 5G sur la santé humaine et sur notre environnement. Toutefois, l'Office fédéral de la communication (OFCOM) n'a pas jugé utile d'attendre les conclusions de ce rapport, pourtant

prévu pour cet été déjà, et a donné les autorisations nécessaires pour que les opérateurs puissent déployer la 5G.

Le 24 heures nous apprend ainsi qu'une antenne est prévue à Chardonne et une autre à Burier. Nous sommes donc directement concernés par cette problématique. Ainsi, Les Verts souhaitent poser les questions suivantes à la Municipalité:

1. Quelle est la position de la Municipalité par rapport au développement de la 5G sur notre territoire communal?
2. La Municipalité pense-t-elle soutenir le moratoire sur l'installation de ces antennes lancé par les Verts vaudois en attendant les résultats de l'étude de l'OFEV?
3. Est-ce que des mises à l'enquête ont déjà été déposées à Monteux pour l'installation d'antennes pour la 5G? Si oui, combien et à quels emplacements sont-elles prévues?
4. De quelle marge de manœuvre la Municipalité dispose-t-elle pour contrôler et, si nécessaire, modérer l'installation de ces nouvelles antennes?
5. Les opérateurs ont-ils la possibilité de modifier les antennes 4G déjà en place, ou les anciennes antennes 2G dont le démantèlement est prévu, pour leur permettre d'intégrer la 5G sans passer par une nouvelle mise à l'enquête?
6. La Municipalité a-t-elle la compétence pour orienter les interventions des opérateurs sur le territoire communal, par exemple en exigeant le regroupement des antennes des différents opérateurs?

D'avance, je vous remercie pour vos réponses à ces questions. Une réponse orale, même partielle, me conviendrait. Les compléments éventuels pourront volontiers être transmis par écrit lors de la prochaine séance.

En vous remerciant pour votre attention.

M. Christian Neukomm, Municipal

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, Madame l'interpellatrice,

Je n'ai malheureusement que peu d'éléments à vous donner à ce stade. Nous partageons, comme vous, cette inquiétude et partons du principe d'agir par précaution par rapport à cette problématique. À ce jour nous avons reçu deux, voire trois demandes d'autorisation, qui pour l'instant sont en suspens et pour lesquelles (nous le savons par le biais d'autres communes, qui ont déjà eu depuis plusieurs mois des demandes de ce type-là), les synthèses CAMAC y relatives n'ont pas été rendues.

Ce qui veut dire que le Canton est actuellement un peu emprunté par rapport à cette problématique. Nous n'avons malheureusement pas d'autres réponses à vous donner à ce stade, nous allons étudier les éléments que nous avons à disposition et nous vous donnerons une réponse dans le cadre du ou des prochains conseils, mais rappelons qu'il s'agit essentiellement d'une compétence cantonale, voir fédérale.

Mme Jessica Ruedin

Merci pour vos réponses.

Vous avez parlé d'une phase exploratoire, en quoi cela consiste exactement?

M. Christian Neukomm, Municipal

Je me suis peut-être mal exprimé, la phase exploratoire est une phase pendant laquelle les éléments qui pourraient avoir une incidence sur la santé des personnes, comme vous l'avez relevé dans le cadre de votre exposé concernant l'office fédéral de l'environnement, ne nous sont pas connus à ce jour.

Les synthèses CAMAC ne dépendent pas directement des problèmes de la commune, mais essentiellement d'une décision prise au niveau cantonal, ce qui est très certainement la raison pour laquelle elles tardent à venir dans les communes dans lesquelles des demandes d'implantation d'antennes ont été faites.

En ce qui nous concerne, nous avons actuellement, sauf erreur, que deux voire trois demandes d'antenne en suspens, mais qui ne sont pas spécifiées 5G et pour lesquelles nous n'avons pas d'autres éléments. Une synthèse CAMAC devrait de toute manière être produite, avant une mise à l'enquête et une décision municipale. Tant que nous sommes dans cet état de réflexion nous avons des dossiers immobilisés.

Interpellation de M. Florian Chiaradia «L'avenir de la piscine de Brent»

Mesdames et Messieurs, cette décision ne relève pas de l'anecdote, loin s'en faut : Nous apprenions le 27 mars à l'assemblée générale de la SDBE, puis le lendemain par une communication de la Municipalité, la fermeture définitive de la piscine de Brent. En effet, les travaux exigés par le rapport commandé par la Municipalité sont astronomiques, en totale disproportion eu égard à cette piscine.

Quelle ne fut pas ma surprise et déception, ainsi que de nombreux habitants de Brent, d'apprendre pareil nouvelle ! Depuis une cinquantaine d'années, ce point d'eau constitue un élément identitaire et symbolique de Brent et environ.

Je suis sûr qu'un certain nombre d'entre-nous au sein de cette assemblée ont appris à nager dans cette gouille. A l'heure où l'urbanisation grignote les derniers espaces de liberté, les enfants et jeunes d'aujourd'hui ne méritent pas moins!

Ce service est bien sûr un lieu de sociabilité, de proximité, pour les enfants et adolescents de la région. Elle permet le maintien d'une activité estivale très appréciée, aussi pour ceux qui n'ont pas de piscine à domicile. Lieu de vie, espace de liberté où des valeurs comme solidarité et responsabilité ont tout leur sens. Un certain art de vivre finalement, que la société d'aujourd'hui a peine à accepter.

Je pose donc les questions suivantes à la Municipalité:

- Des solutions ponctuelles plus légères que celles présentées dans le rapport ont-elles été étudiées?
- Est-ce qu'un financement avec des partenaires externes, par exemple la commune de Blonay, a été envisagé?
- Dans le cas d'une désaffectation des installations de la piscine actuelle, comment envisagez-vous la suite de ce site : est-ce qu'un espace de détente, un accès privilégié aux rives de la Baye ou une piscine naturelle seraient envisageables?

Je remercie d'ores et déjà la Municipalité de ses réponses.

M. Caleb Walther, Municipal

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers communaux, Chères et chers collègues, Monsieur l'interpellateur,

La Municipalité tient à rappeler que ce n'est pas de gaieté de cœur qu'elle a dû prendre ces décisions. C'est avec une vive déception qu'elle a pris connaissance du rapport qui amenait aux éléments financiers qui ont été résumés et à l'orientation qui a été retenue.

Dès que ces éléments ont été connus, une séance a eu lieu avec une délégation du comité de la société villageoise de Brent et environs. Ils ont dit comprendre la situation, eux-mêmes avaient constaté les problèmes de pérennité de la piscine et le fait que cela imposait des charges importantes. Ils ne s'attendaient pas, comme nous, à de tels investissements, mais les discussions et les contacts avec la société villageoise se sont bien déroulés sur ce thème malgré la difficulté et les conséquences de cette décision.

- Des solutions ponctuelles plus légères que celles présentées dans le rapport ont-elles été étudiées?

Non, parce que le rapport contient l'ensemble des mesures les plus légères possible. Nous avons veillé à ce que chaque intervention préconisée dans le rapport soit justifiée et mise en adéquation avec l'un ou l'autre des éléments qui ressortaient du cadre légal général.

Nous avons vérifié la nécessité de chacune des mesures, il y avait une possibilité de réaliser les travaux en deux étapes, avec une étape urgente pour cette année, d'un montant de CHF 150'000.- et ensuite une finalisation de la mise en conformité pour un montant global de plus d'un million. Tous ces travaux sont nécessaires et si nous renoncions à l'une ou l'autre de ces interventions, ce serait assumer, en toute connaissance de cause, une inégalité, soit en terme de respect de la loi sur les eaux, par exemple l'interdiction de déverser de l'eau de piscine dans une rivière, soit des mesures sécuritaires.

Il n'y a aucune possibilité, suite à toutes les tractations et discussions avec les spécialistes qui ont fait cet audit, pour diminuer de manière sensible ces coûts ou même de renoncer à une partie de ces travaux.

- Est-ce qu'un financement avec des partenaires externes, par exemple la commune de Blonay, a été envisagé?

Non, la Municipalité a pris cette orientation sur la base des coûts globaux et de l'inadéquation entre les charges nécessaires à la mise en conformité et leur pertinence, à savoir la mise en activité de cette piscine, à laquelle nous savons que le village est attaché, mais qui n'est exploitée que 8 semaines par an. Il nous a paru disproportionné d'investir les montants nécessaires et ceci quel que soit le financement.

- Dans le cas d'une désaffectation des installations de la piscine actuelle, comment envisagez-vous la suite de ce site : est-ce qu'un espace de détente, un accès privilégié aux rives de la Baye ou une piscine naturelle seraient envisageables?

Comme je le précisais, la Municipalité, dès qu'elle a eu connaissance de ce rapport, a discuté avec une délégation du comité de la société villageoise. Leur première réaction a été de demander que le site soit remis à son état naturel, pour éviter que ce soit un lieu difficile à contrôler ou l'objet de quelconques nuisances, en bordure du village.

Des travaux sont prévus prochainement dans le cadre de l'entreprise de correction fluviale, cependant pour l'instant aucune décision définitive n'a été prise, sachant que mercredi dernier à la fin de l'assemblée générale de la société vil-

lageoise, M. Daniel Martin, son président, m'a informé qu'ils avaient réfléchi et qu'ils devaient revenir vers la Municipalité pour faire des propositions.

La réponse définitive à cette question figurera vraisemblablement dans le cadre d'un préavis pour le financement des travaux nécessaires. La Municipalité n'a pas seulement dit qu'elle renonçait à la piscine de Brent. Elle a dit qu'elle avait l'intention d'investir pour la mise en conformité et le développement de la piscine de la Foge.

Ces informations et l'ensemble des aspects pour comprendre la situation et ce qui était contenu dans l'audit, vous seront transmises dans le cadre de ce futur préavis pour la mise en conformité complète. Dans ce cadre-là, nous arriverons probablement avec un projet plus précis de remise en état de la piscine de Brent. Mais, encore une fois, nous travaillons avec le comité de la société villageoise. La Municipalité est systématiquement à l'écoute des demandes des villages et apprécie de pouvoir participer aux projets qui sont portés par eux. Évidemment, la désaffectation d'une piscine n'est pas un projet très motivant, mais la société nous a dit arriver bientôt avec d'éventuelles idées. Voilà ce que nous pouvons dire à ce stade, au nom de la Municipalité. Je vous remercie.

M. Florian Chiaradia

Je remercie Monsieur le Municipal pour ces réponses, je prends note avec regret de ce qui a été exprimé. Toutefois je place tous mes espoirs dans l'ingéniosité et les développements futurs qui pourront être fait de ce site. Je vous remercie.

Interpellation de Mme Ida Rodman

«Interpellation sur le littering, en particulier sur les mégots de cigarettes»

Au prochain numéro.

Interpellation de M. Olivier Blanc

«Interpellation au sujet des mesures que la Municipalité envisage de prendre après l'annulation par le Conseil d'Etat de la votation du 10 février 2019»

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

A priori, on penserait qu'une votation annulée doit être répétée dans les meilleurs délais, c'est-à-dire aussi rapidement que possible après que la décision d'invalidation est devenue définitive, ce qui, il est vrai, peut prendre sans doute plus d'une année si un ou des citoyens déposent un recours auprès de la Cour constitutionnelle et saisissent ensuite le Tribunal fédéral. On citera à titre d'exemple la procédure concernant une votation communale organisée le 24 novembre 2013 dans la commune d'Aigle: il a fallu près de sept mois à la Cour constitutionnelle pour traiter un recours déposé contre une décision du Conseil d'Etat et autant de temps au Tribunal fédéral pour traiter le recours interjeté contre l'arrêt de la Cour constitutionnelle.

Il semble toutefois que la Municipalité envisage une autre solution.

Dans le dernier numéro de «vivre à Montreux» (no 44, mars 2019), la Municipalité déclare «[prévoir] une large consultation auprès des parties prenantes, opposants, soutiens, partis politiques et utilisateurs notamment [...]».

La Municipalité ne le dit pas explicitement, mais on peut déduire de ces propos qu'elle envisage de revoir le projet de rénovation du 2m2c. On ne voit en effet pas à quoi

pourrait servir une consultation dans le cas contraire.

Il s'agirait donc, si on comprend bien les intentions municipales, d'élaborer un nouveau projet qui soit susceptible de recevoir une large adhésion et qui, partant, coure moins de risque d'être rejeté lors d'une éventuelle votation populaire. Sur le principe, les Verts saluent cette démarche. C'est sans doute aussi le cas des nombreux opposants qui ont toujours reconnu que le 2m2c nécessitait une rénovation. Du reste, c'est assurément la même démarche qui aurait été suivie en cas de refus du projet.

Toutefois, cette façon de procéder peut sembler délicate du point de vue juridique. En effet, si le Conseil communal adoptait un nouveau projet de rénovation du 2m2c et, ce faisant, annulait ses décisions précédentes, il rendrait de facto sans objet la votation du 10 février 2019. Elle ne serait alors pas répétée, même si la décision du Conseil d'Etat entrainait en force, qu'elle ait ou non fait l'objet de recours.

Je pose donc à la Municipalité les questions suivantes:

1. La Municipalité envisage-t-elle bien de soumettre au Conseil communal un nouveau préavis sur la rénovation du 2m2c qui annulerait les décisions qu'il a prises antérieurement?
2. La Municipalité a-t-elle conduit une analyse juridique sur la légalité d'une telle procédure? A-t-elle par exemple demandé un avis de droit à ce sujet ou pense-t-elle le faire?

Je remercie par avance la Municipalité de ses réponses.

M. Laurent Wehri, Syndic

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers, Mesdames et Messieurs, Chers collègues,

Selon des téléphones reçus de différents journalistes, cet après-midi, il semblerait qu'un ou plusieurs recours ont été déposés ou annoncés à la Cour constitutionnelle. Je ne peux vous en dire plus, puisque cela ne transite pas par la Municipalité. Cette information est encore sujette à confirmation par la Cour constitutionnelle, auprès de laquelle les recours peuvent être déposés dans un délai de 10 jours dès la publication dans la Feuille des avis officiels, soit jusqu'au 8 avril 2019 à minuit.

Concernant le journal «Vivre à Montreux», les délais rédactionnels font que les publications et les déclarations citées dans le numéro 44 de mars 2019, ont été rédigées et imprimées avant la décision du Conseil d'Etat. La Municipalité, à la suite du refus, dès le 17 février 2019 dans l'après-midi, a dû imaginer comment concevoir ce dossier pour la suite, sans savoir à ce moment-là, s'il y avait une décision ou des recours au Conseil d'Etat.

Avant la décision du Conseil d'Etat, une invitation a été envoyée aux 5 groupes politiques représentés au Conseil communal et respectivement aux comités favorables et opposants.

1. La Municipalité envisage-t-elle bien de soumettre au Conseil communal un nouveau préavis sur la rénovation du 2m2c qui annulerait les décisions qu'il a prises antérieurement?

La Municipalité est respectueuse du processus partenarial initié du délai de recours, ouvert jusqu'au 8 avril 2019. Elle ne prend pas position sur cette question, il s'agit d'y aller étape par étape.

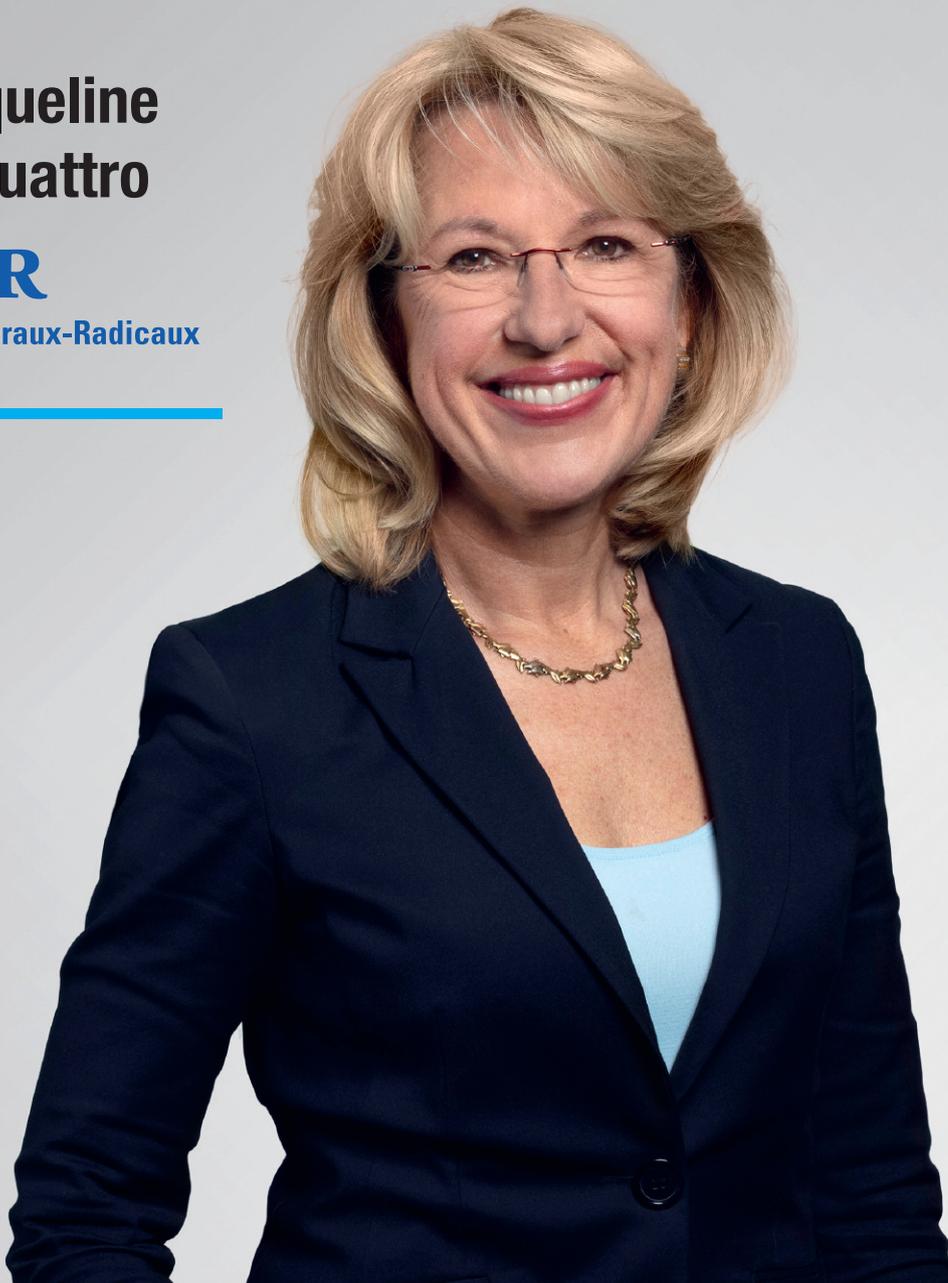
ELECTION AU CONSEIL NATIONAL

Dimanche 20 octobre 2019

Jacqueline
de Quattro

PLR

Les Libéraux-Radicaux
Vaud



L'action est mon moteur. Durant ces douze ans passés au Conseil d'Etat vaudois, j'ai mis en place des politiques publiques pragmatiques mais efficaces: lutte contre la violence domestique, renforcement de la sécurité, égalité, développement des énergies renouvelables ou encore protection de l'environnement. Cette expérience gouvernementale m'a permis de constater qu'il y a de nombreux verrous et contraintes décidés au niveau fédéral avec un fort impact sur la vie des Vaudois.

Je veux faire fructifier cette expérience et utiliser mon vaste réseau inter cantonal pour défendre les intérêts des Vaudois à Berne. Leur procurer des conditions libérales et durables pour développer leurs activités. Inciter plutôt qu'interdire. Revaloriser la classe moyenne et garantir les retraites. C'est au Conseil National que je pourrai accomplir ces missions.

2. La Municipalité a-t-elle conduit une analyse juridique sur la légalité d'une telle procédure? A-t-elle par exemple demandé un avis de droit à ce sujet ou pense-t-elle le faire?

La Municipalité a analysé la situation juridique avec les forces disponibles au sein de son administration. Elle a eu des échanges informels avec le service des communes du Canton. Elle a étudié et analysé une situation quasiment similaire, qui avait eu lieu dans le canton de Vaud, à savoir «l'exposé des motifs et projet de décret permettant la création de la nouvelle salle du Grand-Conseil» qui prévoyait dans un premier temps, un toit avec des tôles. Cela avait fait l'objet d'un référendum facultatif, qui avait obtenu le nombre de signatures nécessaires.

Le Conseil d'Etat était revenu devant le Grand-Conseil avec un nouvel «exposé des motifs et projet de décret», visant à changer de matériau initial de la toiture (métallique) au profit de tuiles. Le Grand Conseil a pris la décision d'un toit en tuiles et d'annuler la partie concernant la toiture dans l'exposé des motifs précédent. Le référendum contre le projet initialement soumis est adopté par le Parlement cantonal devenant caduc et il n'a pas été soumis à votation. C'est peu ou prou la situation dans laquelle se trouve Montreux. Aucune décision n'a été prise, il s'agit maintenant d'étudier étape par étape le processus, notamment si ces recours à la Cour constitutionnelle devaient être confirmés.

M. Olivier Blanc

Je remercie Monsieur le Syndic pour sa réponse et si j'ai bien compris tout reste ouvert.

Interpellation de M. Vincent Haldi

«La Municipalité souhaite-t-elle la disparition de l'établissement de restauration Le Contretemps à Territet?»

Montreux Libre a été approché par plusieurs habitants et membres de l'Association des Intérêts de Territet quant à l'avenir de l'exploitation commerciale de la parcelle communale no 5316 par l'actuel exploitant, qui a repris la location de la dite parcelle en l'état, avec une tente établie et utilisés telle quelle sans discontinuer depuis de nombreuses années par les différents locataires qui l'ont précédés.

Cette exploitation saisonnière n'étant pas rentable, le restaurateur a imaginé la mise en place d'une véranda amovible exploitable 12 mois par an, afin d'offrir un espace de location aux habitants de la région, dans un premier temps les services de l'urbanisme ont accueilli favorablement cette démarche et demandé la soumission d'un projet précis, ce qui fut fait, en engendrant d'importants investissements financiers.

Aujourd'hui la Municipalité et les services concernés semblent avoir changé d'avis !

1. Pour quelle raison notre exécutif refuse-t-il de transformer le bail actuel saisonnier en un bail commercial annuel, afin d'y ériger une structure amovible?
2. En ordonnant le retrait par le biais des services de l'urbanisme, de la tente actuellement posée de manière saisonnière sur la parcelle communale no5316, la Municipalité n'estime-t-elle pas mettre en danger l'actuel restaurateur qui exploite les lieux depuis le printemps 2017?
3. La Municipalité ne juge-t-elle pas dommageable pour la commune de Montreux l'arrêt de l'exploitation commerciale de

la dite parcelle communale, tant à des fins commerciale que touristique de cette partie des quais de Territet, ainsi que de la disparition du rôle social en rapport avec les différents associations qui l'utilise tout comme de nombreux habitants de la commune?

Merci de votre attention.

M. Christian Neukomm, Municipal

Monsieur le Président, Monsieur l'interpellateur, Mesdames et Messieurs,

Les éléments fournis par Monsieur l'interpellateur sont quelque peu inexacts, afin de vous donner des informations claires, il nous paraît nécessaire de vous transmettre une réponse écrite.

M. Vincent Haldi

Merci pour votre réponse.

M. le Président

Merci à toutes les conseillères et conseillers communaux qui déposent une interpellation, d'inscrire un titre clair et précis, afin que le titre puisse être lu en début de séance. Il n'est pas toujours évident avec Madame la secrétaire d'en tirer la substance.

12. AUTRES OBJETS S'IL Y A LIEU

La discussion est ouverte.

M. François Pochon

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs

Heinz Schoeneich est né en 1956, ingénieur géomètre et génie rural, il est co-propriétaire du bureau B+C Ingénieurs SA depuis 1993 à Montreux.

Heinz est un mari, un papa et même grand-papa depuis 2017. Il est amateur de tennis, ski marche en montagne, plongée, voyages, musique, le tout en famille si possible.

Conseiller communal depuis novembre 1996, pour le parti libéral d'abord puis le PLR, il s'est intéressé à l'aménagement du territoire, aux finances publiques, à l'environnement et au développement durable.

Durant ces 23 années passées au service de notre commune, il a entre autre été:

- Membre de la commission des finances
- Membre de la commission de naturalisation
- Membre puis président de la commission de recours en matière d'impôts communaux
- Membre de la commission du PGA

Durant cette même période, Heinz a réalisé de nombreuses interventions sur des thèmes aussi variés que:

- Sport et zones sportives
- Musiciens de rue
- Site internet montreux.ch
- Ristourne d'impôt lors de bénéfice exceptionnel
- Potelets
- Cloche de la chapelle de Brent

- Fonctionnement et modernisation du Conseil communal

Par ailleurs, c'est à lui que nous devons l'abandon du très fameux mais obsolète terme «oui le rapport ...», puisque les rapports ne sont effectivement plus lus.

Heinz a de manière générale toujours essayé de pondérer ses interventions, de bien peser ses mots et leur portée, sans blesser personne et avec une pointe d'humour.

Monsieur Heinz Schoeneich, nous tenons ce soir à te féliciter et surtout te remercier pour cet engagement sans faille au service de notre commune et nous réjouissons de continuer à te côtoyer en dehors de cet hémicycle.

Applaudissements de la salle.

M. Heinz Schoeneich

Je suis très touché par vos applaudissements et je vous remercie de tout cœur. Bon vent pour la suite.

M. Vincent Haldi

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je souhaite revenir sur la communication de la Municipalité relative à la nouvelle procédure en matière de naturalisation, notamment pour la phase communale jointe à la dernière enveloppe.

En tant que membre de la commission de naturalisation et pour avoir participé à de très nombreuses séances depuis le début de cette législature, je tiens à faire part à ce conseil et à nos députés qui nous représentent au Grand Conseil de ma profonde déception, quant à la teneur, en matière de naturalisation de la nouvelle loi, sur le droit de cité vaudois entré en vigueur au 1er janvier 2018.

Sous l'ancienne loi en vigueur, jusqu'au 31 décembre 2017, les auditions avaient pour objectif d'évaluer les connaissances générales élémentaires, de contrôler des capacités linguistiques et de s'assurer de la bonne intégration des candidats. Désormais ces informations sont recueillies par écrit via un test cantonal basé sur un catalogue standardisé de questions fermées.

Plus précisément, les candidats à la bourgeoisie de Montreux recevront, par voie postale, une série de questions avec les réponses correspondantes et n'auront plus qu'à cocher des cases par le biais d'un QCM, lors de leur audition.

Je veux témoigner de l'exemplarité de la procédure mise en place par la commune de Montreux jusqu'à cette nouvelle réforme. Si quelques dérives de petites communes montées en épingle par la presse en matière de procédure de naturalisation sont évidemment condamnables, quel est le but entrepris par cette réforme? Si ce n'est de simplifier à outrance la procédure et de naturaliser le plus grand nombre de candidats possible. Dans cet état d'esprit autant avoir le courage et l'honnêteté d'établir le droit du sol. Je vous remercie de votre attention.

M. le Président

Merci Monsieur Haldi, même si je comprends vos propos pour avoir siégé avec vous à de nombreuses reprises, votre intervention ne pourra pas avoir de réponse municipale. Nous prenons note de ce que vous avez dit.

Il est 22h07, M. Yanick Hess Président lève la séance.

SUSHIZEN

NOUVEAUTÉ À MONTREUX

SUSHIZEN À MONTREUX

SUSHIZEN, expert de la cuisine japonaise en Suisse Romande, ouvre sa toute nouvelle boutique de sushis à Montreux. Celle-ci est le 16ème point de vente du groupe aux côtés des autres boutiques et dans d'autres ville comme Genève, Lausanne, Vevey, Nyon, Fribourg, Lugano, Morges et bien plus encore.

Vous trouverez dans la gamme SUSHIZEN d'autres restaurants comme le Sushizen Grancy situé au boulevard de Grancy 20 à Lausanne qui propose des ramens et des plats chauds japonais. Ainsi que le Sushizen Palace situé dans le magnifique hôtel du centre-ville : « Lausanne Palace » où vous y découvrirez de délicieux sushis Gastronomiques fabriqués devant vos yeux par une équipe de Sushiman



La boutique SUSHIZEN Montreux située sur la Grand'Rue longeant le lac offre aux passants une panoplie de barquettes de sushis ou de bento à confectionner soi-même. Tout cela étant fraîchement préparé et livré chaque jour .

La charmante salle offre aussi quelques places assises même si la majorité des clients préfèrent prendre à l'emporté pour pouvoir profiter de cette vue splendide du lac qu'offre la Riviera, surtout par ces belles journées ensoleillées.



INFOS UTILES

Grand'Rue 32, 1820, Montreux

021 963 06 34

Lundi - Vendredi

11:00 - 15:00

16:00 - 20:00

Samedi

11:00 - 18:00

www.sushizen.ch

@sushizen_officiel

La REVUE VAUDOISE de CUCHE & BARBEZAT

avec MARC DONNET-MONAY



AVEC
CUCHE & BARBEZAT
MARC DONNET-MONAY
LES PEUTCH
MIRKO ROCHAT
NATHALIE DEVANTAY
JACQUES MOOSER

ET EN ALTERNANCE:
KARIM SLAMA
YANN LAMBIEL
PIERRIC TENTHOREY

CASINO
BARRIÈRE
MONTREUX

24 OCTOBRE AU
29 DÉCEMBRE 2019

MÉDIAS

24heures RTS LA 1ÈRE

PARTENAIRES

MOB Retraites Populaires

SOUTIENS INSTITUTIONNELS

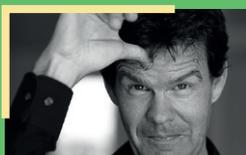
COMMUNE DE MONTREUX FONDATION CASINO BARRIÈRE MONTREUX LOTERIE ROMANDE MONTREUX RIVIERA SSO SOCIÉTÉ SUISSE DES OCCASIONS SAISON CULTURELLE

BILLETTERIE SUR
REVUEVAUDOISE.CH ET fnac

La Revue vaudoise, c'est le retour d'une tradition montreuusienne. Véritables spécialistes de la revue, Cuche et Barbezat mèneront cette Revue et s'entoureront de nombreux humoristes du cru, tels que Les Peutch, Marc Donnet-Monay, Jacques Mooser, Nathalie Devantay ou encore Mirko Rochat. On retrouvera également des invités en alternance comme Yann Lambiel, Karim Slama ou Pierric Tenthorey. Tout ce beau monde se rassemblera pour un total de 40 représentations du 24 octobre au 29 décembre 2019 au Casino Barrière Montreux ! Un spectacle spécialement créé pour l'occasion et plein d'humour traditionnel helvétique qui sera le point de rendez-vous local à ne pas manquer.



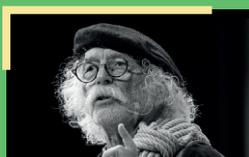
CUCHE & BARBEZAT



MARC DONNET-MONAY



LES PEUTCH



JACQUES MOOSER



MIRKO ROCHAT



NATHALIE DEVANTAY

OCTOBRE 2019

JEUDI 20h30	VENDREDI 20h30	SAMEDI 20h30
24	25	26
31		

NOVEMBRE 2019

JEUDI 20h30	VENDREDI 20h30	SAMEDI 20h30
	1	2
7	8	9
14	15	16
21	22	23
28	29	30

DÉCEMBRE 2019

MERCREDI 20h30	JEUDI 20h30	VENDREDI 20h30	SAMEDI 17h et 20h30	DIMANCHE 17h
4	5	6	7	
11	12	13	14	15
18	19	20	21	22
	26	27	28	29

SPECTACLE SEUL
DE CHF 38.- À CHF 48.-
.....

SPECTACLE & BUFFET
BUFFET D' ENTRÉES + PLAT
+ BUFFET DE DESSERTS
BOISSONS À VOLONTÉ
CHF 99.-
.....

SPECTACLE & *Fouquet's*
MENU DE SAISON
ENTRÉE + PLAT OU PLAT + DESSERT
HORS BOISSONS
CHF 99.-



CASINO
BARRIÈRE
MONTREUX



MACHINES À SOUS
TOUS LES JOURS DÈS 10H

TABLES DE JEUX
TOUS LES JOURS DÈS 15H30

**RESTAURANT
L'ENTRACTE**
SERVICE JUSQUE TARD DANS LA NUIT

BAR DES SPORTS
RETRANSMISSIONS SPORTIVES EN CONTINU

Fouquet's



www.casinodemontreux.ch

18+ | PIÈCE D'IDENTITÉ OBLIGATOIRE.



Fribourg - Les Ponts-de-Martel
Martigny - Vevey

Culturefood
quand l'appétit va ...



www.culturefood.ch

Riva
bar

RIVABAR.CH

LUNDI - JEUDI	15H - 01H
VENDREDI - SAMEDI	15H - 02H
DIMANCHE	15H - 01H

RESTAURANT PIZZERIA
Grande Salle de Conférence / Banquets 60 places



RIALTO
Chez Ricardo & Albina
Spécialités Portugaises
FERME LE LUNDI

Côte de bœuf à la braise
Filet de bœuf sur ardoise
Entrecôte sur ardoise
Fondue Bourguignonne
ou Chinoise
Gambas

Grillades au feu de bois - Pizzas au choix à l'emporter
Av. Mayor-Vautier 2 Tél. 021 964 32 02
1815 Clarens - Montreux Natel 079 601 98 86



Restaurant du Basset
En face du port
Qualité - Fraîcheur



Tous les jeudis à midi
Langue de bœuf
Sauce aux câpres à volonté
Fr. 21.-

Tous les vendredis
Steak de cheval au poivre
Gratin dauphinois ou frites

1815 Clarens / Montreux - Tél. 021 964 82 44 - www.restaurant-du-basset.ch

HÔTEL VICTORIA, Glion

*Belle terrasse
ombragée
Carte de saison*



Hôtel Victoria - Route de Caux 16, 1823 Glion - +41 21 962 82 82 - www.victoria-glion.ch

"il Brigantino"
Restaurant Pizzeria
de la Couronne

Spécialités italiennes
Pizzas à l'emporter

**Salle pour banquet
de 25 à 70 personnes.**

Av. des Alpes 102 - 1820 Montreux
Tél. 021 963 35 28
www.ilbrigantino.ch

RESTAURANT PIZZERIA
Spécialités italiennes

LA GONDOLA
Terrasse au bord du Lac - Pizza au feu de bois
Chez Sabine et Annibale



Fermé le mardi soir et le mercredi
Grand'Rue 89
1844 Villeneuve - Tél. 021 960 31 36

**DU JEUDI AU DIMANCHE,
GRILLADES DE POISSONS,
SPÉCIALITÉS DE FRUITS DE
MER ET MOULES MARINIÈRES**

**DÉGUSTATION
DE PÂTES FRAÎCHES
NOS GRILLADES**

**PIZZA AU FOUR à BOIS
(AUSSI À L'EMPORTER)**



Boulangerie
Pains cuits au feu de bois
Pâtisseries - Chocolat
Service Traiteur - Tea room
www.panino-dessert.ch
Tél. 0848 000 070
Vevey - La Tour-de-Peilz - Roche

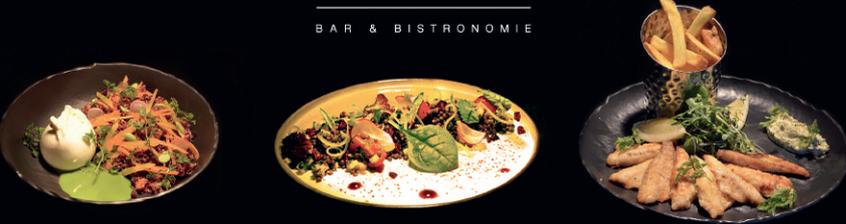
*Laiterie
de Gruyère
Atrioud*

Retrouvez plus de 10 sortes de fondues,
fabrication maison:
Moitié-moitié - Pur Vacherin - Trufée - Bolets
Chèvre - Piment d'Espelette - Ails des Ours

Pour vos événements, anniversaires, mariages,
découvrez nos magnifiques plateaux
sur mesure avec au choix fromages
et viandes séchées.

Grand'Rue 52 - 1820 Montreux
021 963 25 22 - laitieriedegruyere1@gmail.com

BIS
BAR & BISTRONOMIE



Ouvert midi et soir du mardi au samedi
Avenue Nestlé 17 à Montreux

www.bis-restaurant.com
0219632545

AMSTEIN
BOISSONS SHOPPING

www.amstein.ch

+ 3'500 BOISSONS

Bières - Vins - Alcools forts
Eaux minérales - Jus de Fruits

MAGASIN OUVERT AU PUBLIC

Z.I. La Veyre
1806 St-Légier s/Vevey
021 926 86 04

Lundi-vendredi 8h00 - 12h00
13h30 - 18h30

Samedi 9h - 16h
NON STOP!



BREWDOG **WARSTEINER** **WITTEKOP**
FAMILIEN TRADITION 1800-1850 5.11.1755
BIÈRE BLANCHE - WEISSBIER

RESTAURANT • HÔTEL *** • ÉVÉNEMENTS • TERRASSE • CRÊPERIE • GELATERIA



La Rouvenaz



LE RESTAURANT



Rue du Marché 1 • 1820 Montreux • Tél +41 (0) 21963 27 36 • info@rouvenaz.ch • www.rouvenaz.ch

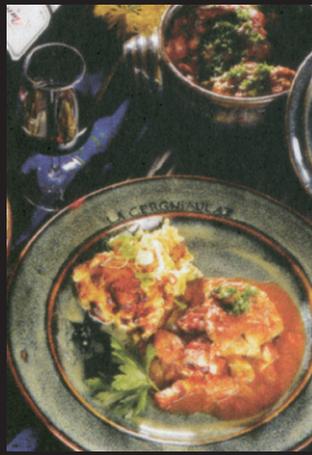


FINROD

*Une vraie boucherie
aux produits faits maison!*

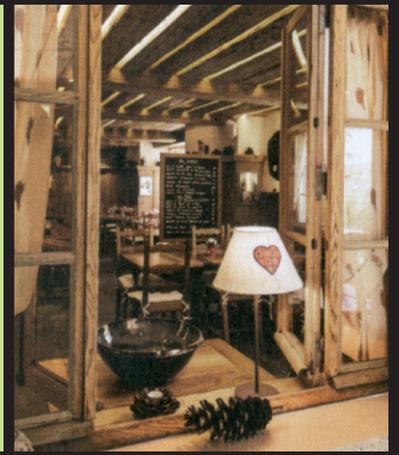
**Boucherie
Charcuterie Artisanale**

Grand'Rue 24, 1844 Villeneuve
Tél. 021 960 10 64 - Fax 021 960 16 46
P Fermé le jeudi



LA CERGNIAULAZ
 restaurant à 1300 m
 dans un cadre authentique
 saveurs du terroir
 fraîcheur du marché
 Découvrez nos spécialités
 sur notre site
www.lacergniaulaz.ch

MOB
 Claudia Et Christian Mathey
 Auberge de la Cergniaulaz
 Rte de la Cergniaule 18, Orgevaux
 1833 Les Avants - Montreux
 Tél. 021 964 42 76 - Fax 024 964 64 83
info@lacergniaulaz.ch
www.lacergniaulaz.ch
 Fermé lundi Et mardi



**Restaurant - Pizzeria
 de l'Aigle**
 Entrecôte Café de Paris
 Cuisine traditionnelle du terroir
 Spécialités de poissons
 Pâtes et Pizzas «Maison»
 Tous nos plats à l'emporter
 Grand Rue 48 - 1844 Villeneuve
 Tél. 021 968 14 16
aiglerestaurant@bluewin.ch

CAFÉ-RESTAURANT DU PORT

 Cuisine traditionnelle
 au gré des saisons
 Spécialités de poissons
 23, rue d'Italie - 1800 Vevey
 Tél. 021 921 20 50
www.cafeduport.ch

**CAFÉ RESTAURANT
 CHEZ JOHN**
 The Roadhouse

 Avenue de Chillon 68
 1820 Territet
 Du lundi au samedi
 10h00-14h15 - 18h00-23h00
 Dimanche et jour férié fermé
 sauf jour spécial
 Téléphone +41 21 921 29 96
 Email: chezjohn1966@gmail.com

 Chez John the Roadhouse
 Spécialité viandes sur ardoise et vins

**Restaurant Il Brigantino
à Montreux**

Le mieux de la gastronomie italienne !

☆☆☆☆

Horaires d'ouvertures:

LUN - JEU	VEN - SAM
11:30 - 14:30	11:30 - 14:30
18:00 - 22:00	18:00 - 22:30

Dimanche Fermé

Montreux jazz festival & Marché de Noël
 Le restaurant est ouvert 7/7

Tagliolini del Direttore

Bombardoni dello Ionio

Pour vos repas d'affaire,
 séminaire, anniversaire et
 toutes sortes
 de banquets,
 nous sommes à
 disposition pour satisfaire
 vos événements.

Linguine allo Scoglio

La Bianca delizia

Polpo grigliato

Carpaccio de boeuf

Tous les mets peuvent être
 commandés à l'emporter

Loup de mer grillé

Fritto misto

Tél. 021 963 35 21 - Avenu des Alpes 102 - 1820 Montreux

Les membres du Conseil ont été régulièrement convoqués le mercredi 22 mai 2019 à 20h00, à l'Aula de Montreux-Est, rue de la Gare 33 à Montreux.

Présences: 91 conseillères et conseillers ont signé la liste de présence.

Ont fait excuser leur absence: Mme Carola Fastiggi, MM. Degerab Bassam, Joseph Filippone, Mario Gori, Yves Laurent Kundert, Christophe Lombardo, Daniel Manzini, Frank Peters, Alexandre Steager.

1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 3 AVRIL 2019

M. le Président

Concernant le PV du 3 avril 2019, quelqu'un a-t-il des modifications à y apporter?

Le Procès-verbal et accepté à l'unanimité.

Merci à Madame Céline Morier pour son PV.

2. PRESTATION DE SERMENT D'UNE CONSEILLÈRE OU D'UN CONSEILLER EN REMPLACEMENT

2.1 de M. Edgar Schneider (UDC), démissionnaire;

Les membres du bureau ont tenu séance ce jour à 19h30 et ont vérifié l'éligibilité de Madame Marlise Rebetez en remplacement de Monsieur Edgar Schneider (UDC), démissionnaire.

Il a été procédé à l'élection de Mme Marlise Rebetez conformément à l'art. 67 LEDP.

M. le Président

J'invite Madame Rebetez à venir devant le pupitre et à l'assemblée de se lever. Lecture de l'article 6.

Madame Marlise Rebetez est assermentée devant l'assemblée selon le cérémonial habituel.

M. Yanick Hess la félicite pour son élection.

Applaudissements de l'assemblée.

Mme Christine Menzi

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Voilà plus de 30 ans que Mme Rebetez vit sur la Riviera. Maman de 2 enfants et grand-maman de 2 petits-enfants, elle a occupé durant 25 ans un poste à responsabilité au sein d'une importante multinationale.

Retraitée active, elle profite de cette nouvelle étape pour découvrir de nouveaux centres d'intérêts. Soucieuse du futur de la relève et souhaitant s'impliquer dans l'évolution de cette magnifique ville qu'est Montreux, elle rejoint notre groupe et se présente ce soir à ce Conseil.

2.2 de M. Heinz Schoeneich (PLR), démissionnaire.

Les membres du bureau ont tenu séance ce jour à 19h30 et ont vérifié l'éligibilité de Monsieur Kastriot Ramiqi en remplacement de Monsieur Heinz Schoeneich (PLR), démissionnaire.

Il a été procédé à l'élection de M. Kastriot Ramiqi conformément à l'art. 66 LEDP.

M. le Président

J'invite Monsieur Ramiqi à venir devant le pupitre et à l'assemblée de se lever. Lecture de l'article 6.

Monsieur Kastriot Ramiqi est assermenté devant l'assemblée selon le cérémonial habituel.

M. Yanick Hess le félicite pour son élection.

Applaudissements de l'assemblée.

3. NOMINATIONS

3.1 d'une ou d'un membre de la Commission de recours en matière d'impôts communaux, en remplacement de M. Heinz Schoeneich (PLR), démissionnaire.

M. le Président

Pour le remplacement de M. Heinz Schoeneich, y a-t-il une proposition du groupe PLR?

Mme Geneviève Brunner

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs

Le groupe PLR vous propose la candidature de M. Jean-Marc Forclaz. Il n'y a pas d'autre proposition.

M. le Président

Comme le permet le règlement, je vous propose de procéder à cette élection à main levée.

C'est à l'unanimité que M. Jean-Marc Forclaz est élu à la commission de recours en matière d'impôts communaux.

Je vous félicite pour votre nomination et vous souhaite beaucoup de plaisir dans cette commission.

4. COMMUNICATION DU BUREAU NOTAMMENT SUR LA COMPOSITION

4.1 de la commission chargée de l'examen du postulat de M. Romain Pilloud: «Des femmes et des jeunes au chevet du système de milice». (Date de la commission: le mercredi 3 juillet 2019 à 19 h. 00, à la Villa Mounsey, rue du Marché 8 à Montreux);

Présidence VERTS: Mme Géraldine Torchio

Membres: Mmes Valérie Calderini, Anne Duperret, Irina Gote, MM. Arnaud Grand, Romain Pilloud, Roland Rimaz, Benoît Ruchet, Vincent Tschopp, Lionel Winkler

Monsieur le Président ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

4.2 de la commission chargée de l'examen du postulat de Mme Irina Gote demandant d'«Etudier la possibilité de la mise en place d'un congé paternité de 20 jours, pour les employés communaux». (Date de la commission: le lundi 3 juin 2019 à 19 h. 00, à l'avenue des Alpes 18 à Montreux);

Présidence UDC: M. Pablo Menzi

Membres: Mmes Geneviève Brunner, Caroline Buff, Carolanne Feissli, Irina Gote, Mélanie Nicollier, Ida Rodman, MM. Christian Burki, Raphaël Corbaz, Emmanuel Gétaz,

Monsieur le Président ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

4.3 de la commission chargée de l'examen du postulat de M. Olivier Raduljica: «Inventaire et sécurisation



**Construction de routes - Aménagements extérieurs - Déconstruction
Terrassement - Ouvrages d'art - Transports publics et ferroviaires**



Colas Suisse SA succursale de Crissier

Rue de Morges 19-21 - 1023 Crissier

021 706 21 40 - colasvd@colas.ch - www.colas.ch



raisonnable». (Date de la commission: le mercredi 3 juillet 2019 à 19 h. 00, à la rue de la Gare 30 à Montreux).

Présidence ML: M. Emmanuel Gétaz

Membres: Mmes Prisca Gaillet, Mélanie Nicollier, Bibiana Streicher, Béatrice Tisserand, MM. Murat Karakas, Claudio Mammarella, Michel Posternak, Olivier Raduljica, Bernard Tschopp

Monsieur le Président ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

6. COMMUNICATION DE LA MUNICIPALITÉ

M. le Président

La Municipalité nous a transmise une communication relative.

- relative à l'état de situation du dossier relatif à la rénovation du Centre des congrès 2M2C

Il n'y a pas d'autres communications.

7. MOTIONS, POSTULATS ET INTERPELLATIONS DÉPOSÉS

M. le Président

Je vous rappelle que le titre de la motion de M. Florian Chiaradia «Pour un hommage à Franz Weber, a été déposé il y a 15 jours, elle sera développée au point 11.1 de l'ordre du jour.

Une motion a été déposée pour cette séance, elle sera développée le 19 juin 2019. Il s'agit de:

- «2m2c, nouvelle formule et 5 ans pour convaincre» de M. Tal Luder.

Deux postulats ont été déposés pour cette séance. Il s'agit de:

- «Budget participatif confié aux sociétés villageoises» de M. Olivier Raduljica, qui sera développé au point 11.2 de l'ordre du jour
- «Pour un plan canicule à Montreux» de Mme Anne Saito qui sera développé pour la séance du 19 juin 2019.

Une Proposition de modification du Règlement sur l'attribution des subventions communales a été déposée, elle sera développée au point 11.3 de l'ordre du jour. Il s'agit de:

- «De la vaisselle réutilisable dans les manifestations» de M. Gaëtan Cousin et Mme Jessica Ruedin

Cinq interpellations, ont été déposées pour cette séance, elles seront développées au point 12 de l'ordre du jour. Il s'agit de:

- «Passerelle ou impasse de la Chaumény» de Mme Anne Saito
- «Faire face aux chaleurs étouffantes promises par le réchauffement climatique» de M. Romain Pilloud
- Interpellation sans titre de M. Vincent Tschopp

- «Faites de la place, le bois arrive» de M. Dominik Hunziker

- «Critères d'intégration en vue de la naturalisation» de M. Michel Posternak

8. RAPPORT DE LA COMMISSION

8.1 sur la prise en considération ou non de la motion de M. Emmanuel Gétaz: «Centre de congrès de Montreux, vers le OUI». (Rapp: M. Claude-Pascal Gay).

La discussion est ouverte.

M. Emmanuel Gétaz

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je me permettrais deux courts commentaires: l'un sur la forme du rapport, l'autre sur le fond. Sur la forme je souhaite dire qu'en 12 ans de travail comme conseiller communal, je n'ai jamais vu un rapport d'une telle indigence. Un rapport est censé donner aux autres membres du conseil, ainsi qu'à la population qui lit nos écrits, des informations lui permettant de se faire une opinion de ce qui a été discuté. Notamment les propos du motionnaire et des autres intervenants ayant exprimé des avis, devraient être au minimum résumés.

Je ne me reconnais pas dans les quelques lignes qui, soi-disant, reflètent ce que j'ai dit. Le président de cette commission n'a pas été digne de sa responsabilité, il encaissera les CHF 150.- de rémunération pour son rôle, sans les mériter.

Sur le fond, ML a fait partie des partis politiques dont l'avis a rallié une majorité des votes de la population lors du référendum sur le Centre des Congrès. Par cette motion, ML souhaite tendre la main à tous les partis politiques désireux de trouver une voie vers le OUI, pour les rénovations à venir du Centre de Congrès. Les buts décrits sont raisonnables et constituent un pas en direction des partis qui ont perdu face à la population. En étant soutenu, ces buts permettraient de créer une dynamique vers le consensus pour les discussions à venir.

Accepter cette motion donnerait, par ailleurs, un signal fort aux trois sous-commissions qui ont débuté leur travail.

En cas de refus, ML renoncera à avoir les objectifs présentés dans cette motion, comme base de référence.

Je vous remercie de votre attention.

M. Tal Luder

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

La majorité du groupe UDC votera en faveur de cette motion. Les trois axes sur lesquels la motion demande à la Municipalité et à ses partenaires de travailler, font partie des sujets de discussion que mènent en ce moment les sous-commissions consultatives; comme leur nom l'indique, ces réunions sont consultatives et non contraignantes. Notre volonté n'est pas de «mettre des bâtons dans les roues» de la Municipalité et nous sommes confiants pour trouver un projet qui fédérera la majorité de ce Conseil, ainsi que les citoyens. N'oublions pas que ces derniers pourraient à nouveau être appelés aux urnes et que se sont eux qui ont eu le dernier mot lors du vote du 10 février 2019.

J'invite les membres de ce Conseil à soutenir cette motion. Je vous remercie.

Mme Geneviève Brunner

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Le groupe PLR estime que cette motion est non seulement superflue mais qu'elle pourrait potentiellement même être préjudiciable puisque, d'une part, elle se confine à certains axes du projet seulement et que, d'autre part, des groupes de travail ont été mis en place et sont d'ores et déjà en train de mener des réflexions quant à la suite à donner au projet.

Le groupe PLR ne soutiendra pas la prise en considération de cette motion et vous invite à en faire de même.

M. Olivier Blanc

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Nous pouvons nous interroger sur l'utilité à ce stade, de la prise en considération de la motion de M. Gétaz. En mettant en place des groupes de travail, la Municipalité y a répondu favorablement sur le principe. Nous ne connaissons pas encore les résultats de cette démarche. Plus fondamentalement, il y a un élément qui gêne les Verts dans cette motion, M. Gétaz demande, je cite; «le développement d'un concept de mobilité, notamment pour les exploitants, assurant la fin des parkings sur les quais et limitant les problèmes d'embouteillages aux abords du Centre de Congrès.»

Nous ne sommes pas opposés à des réflexions sur le sujet, du reste, un groupe de travail institué par la Municipalité étudie cette question. Toutefois nous craignons que, par concept de mobilité, il soit sous-entendu la création d'un parking à proximité du Centre des Congrès, par exemple sur la parcelle de l'hôpital, ce à quoi les Verts s'opposent fermement. Notre commune a créé un parking d'échange et renforce les transports publics pour limiter la circulation en ville, nous ne voulons pas de la construction d'un aspirateur à voitures. C'est principalement pour cette raison que les Verts s'opposent à la prise en considération de cette motion.

M. Michel Zulauf

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Permettez-moi de rappeler brièvement les raisons qui ont conduit le groupe socialiste à refuser cette prise en considération. Non pas pour revenir sur le fond du problème de la réfection de la Maison des Congrès, mais sur la façon dont les débats se sont déroulés, dans cette enceinte et sur la place publique.

Au moment où il fallait trouver le plus large consensus pour faire passer le projet auprès de la population, le motionnaire et son groupe ont saboté le préavis en semant le doute et la peur auprès d'électeurs auxquels il aurait plutôt fallu insuffler du courage, de la volonté et de la confiance. Un coup de sabot contre le coût prohibitif du projet, un coup de sabot contre son manque de rentabilité, un coup de sabot contre le manque de parking, un coup de sabot contre le Canton qui ne s'est pas assez engagé financièrement et la sombre prévision de vider les caisses communales, de la Fondation pour l'Équipement touristique et du Centre de Congrès lui-même. Il y avait de quoi ébranler les convictions les moins assurées.

Au lendemain du refus du projet en votation populaire, notre collègue M. Gétaz rédige un

PLR

Les Libéraux-Radicaux

Liste n° 17

A portrait of Laurent Wehrli, a man with dark hair and glasses, wearing a dark blue suit, white shirt, and blue tie. He is smiling slightly and looking towards the camera.

**Laurent Wehrli
au National**

**« Voir plus loin,
pour le bien commun »**

Après avoir rempli avec succès un premier mandat à Berne, Laurent Wehrli, également Syndic de Montreux, se présente en acteur politique d'expérience pour un deuxième mandat au Conseil national.

Domaines de compétences

- affaires étrangères
- politique de sécurité
- politiques familiales
- politique pour les seniors

Valeurs et traits de caractère

- énergie et sincérité
- écoute et disponibilité
- partage et convivialité
- grande notion du bien commun

www.laurentwehrli.ch

Conseil des Etats - Votez Olivier Français

long plaidoyer sur les causes de ce refus. En soulignant l'urgence qu'il y a d'agir pour corriger les erreurs et les faiblesses, qu'il ne manque pas de souligner, au projet accepté par le Conseil communal. Or nous savons depuis des années que les atteroiements et la procrastination ne sont pas sources d'économie, nous savons depuis des années que la restauration et la modernisation du Centre de Congrès ne sont pas des lubies de mégalomanes mais bien une nécessité de grande urgence.

Je me permettrais de dire encore une chose, sans animosité mais avec le souci de la réalité : combien de fois n'ai-je pas dû ronger mon frein en entendant de longs plaidoyers et réquisitoires d'illustres représentants de Montreux-Libre qui dénoncent notre manque de courage, notre manque de vision, nos compromissions et notre ignorance, alors qu'ils croient être les seuls à détenir la science infuse et à comprendre les besoins de la population.

Pour faire aboutir des projets en politique, il faut aussi être un peu modeste, il faut savoir travailler avec les autres et trouver des solutions qui ne sont pas seulement l'illustration de notre génie propre et de notre supériorité sur nos partenaires de la vie politique. Mais cela Mesdames et Messieurs, c'est une autre affaire...

M. Christophe Privet

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

J'ai bien entendu les propos de mon préopinant M. Zulauf, mais je retiens un point, c'est que M. Zulauf, encore une fois, ne reconnaît pas le vote démocratique. La ville, les citoyens, n'en déplaise aux PLR qui rigolent, les citoyens ont pris leurs décisions. Le reste des propos ne regarde que l'intéressé, je ne tiens pas à réagir là-dessus.

Sans m'être accordé avec M. Gétaz sur ce point, je tenais à souligner combien, ce rapport sur un sujet aussi important, me démontre que certaines personnes font fi du travail des conseillers communaux qui ne sont pas présents dans les commissions. C'est la première fois en 10 ans dans la vie politique montreusienne et en 5 ans de secrétariat parlementaire au Grand Conseil que je vois, que sur un sujet aussi important, il n'y a que 9 paragraphes. Je n'ai rien appris au travers de ce rapport, je suis incapable de savoir quelles ont été les discussions au sein de cette commission et de connaître les arguments de chacun. Personnellement j'invite M. Gay à faire don de ces CHF 250.- reçu pour son travail à une œuvre de bienfaisance.

M. Emmanuel Gétaz

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je remercie M. Zulauf, d'avoir rappelé toutes les bonnes raisons pour lesquelles la majorité de la population a refusé le projet présenté.

Je regrette qu'au moment où nous cherchons à amener une autre solution, qui coûtera moins cher, qui sera mieux financée, qui résoudra les problèmes de mobilité, M. Zulauf refasse la campagne, se permette des appréciations douteuses et surtout à l'air de considérer que la population suit à la lettre ce que nous disons, même si c'est complètement stupide. Non, la population réfléchit, durant toute la campagne, nous avons amené des chiffres, que nous avons uniquement tirés des documents transmis en commission et la population à fait son choix, elle a voté contre le projet

M. Zulauf et si vous êtes un bon conseiller communal, il vous faudrait l'entendre et passer à autre chose.

Je vous remercie de votre attention.

M. Stéphane Barbey

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, chers collègues,

Je suis interloqué par ce dialogue de sourds, auquel je dois malheureusement participer, tout simplement parce qu'il y a eu les votations et qu'elles ont été annulées. Personne n'a gagné ou perdu, il y a eu un problème, lié au dysfonctionnement du système communal de gestion des votations. Aujourd'hui il n'y a ni perdants, ni gagnants, donc de quoi parle-t-on?

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

M. Alain Imhof

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je me récusé pour ce vote en ma qualité de membre du conseil d'administration de la société du Centre de Congrès de Montreux SA, ainsi que M. Nussbaum qui est un collaborateur de cette même société.

Conclusion

M. Claude-Pascal Gay

Au terme des discussions, c'est avec 8 voix contre, 2 voix pour, que la Commission vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de refuser la prise en considération de cette motion

Le Conseil communal de Montreux refuse la prise en considération de la motion de M. Emmanuel Gétaz: «Centre de congrès de Montreux, vers le OUI», par 70 non, 13 oui, 4 abstentions.

9. PRÉAVIS DE LA MUNICIPALITÉ

9.1 No 14/2019 relatif aux comptes communaux 2018. (Date de la commission: le mardi 14 mai 2019 à 19 h. 00, à l'avenue des Alpes 18 à Montreux);

Présidence: Mme Irina Gote

Membres: COFIN

La discussion et ouverte.

M. Pierre Rochat, Municipal

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers, Mesdames et Messieurs, chers collègues,

Permettez-moi quelques propos introductifs sur cette problématique des comptes 2018.

Vous l'avez vu, lu, voir entendu, une nouvelle fois nous ne pouvons que nous réjouir que nos comptes soient bons. D'un budget légèrement déficitaire, dont nous avons débattu, il se solde par un léger excédent de recettes, meilleur dans la continuité des exercices antérieurs.

Le résumé des chiffres, c'est un ménage communal de 159 millions, ce qui est relativement important, un bénéfice de CHF 700'000.-, l'inverse des comptes de l'année passée qui étaient déficitaires de CHF 700'000.-.

Aujourd'hui le montant est positif et nous sommes presque à l'équilibre. Au lieu d'un défi-

cit de 2,9 millions, une marge d'autofinancement de 11 millions et une dette, restant très modeste, de 85 millions.

Une fois encore toutes les charges sous maîtrise de la Municipalité, notamment les salaires, les biens et services, ainsi que les aides et subventions au niveau communal sont contenues en dessous du budget.

Le total des recettes dépasse de plus de 5% les prévisions budgétaires et de plus de 10% par rapport aux comptes 2017. C'est réjouissant, cela veut dire que la progression annoncée se confirme.

Dans ce contexte positif de stabilité, la Municipalité entend poursuivre sa politique raisonnable de modernisation de son organisation, de développement des prestations nécessaires et d'investissements.

Face à ce résultat bénéficiaire, la Municipalité propose de réapprovisionner les réserves les plus sollicitées, soit en particulier celle pour les investissements futurs, nous avons encore beaucoup de réalisations, celle des participations à des institutions et manifestations à caractère public, absolument essentielle pour soutenir la dynamique d'activité de notre commune et soutenir toutes les organisations qui développent un certain nombre de manifestations.

Pour rester au niveau des finances, je précise que l'organe de révisions a contrôlé en détail nos comptes et qu'il recommande leur adoption.

Pour conclure je tiens à remercier toute l'administration communale pour son engagement, ainsi que mes collègues de la Municipalité pour leur travail régulier afin de contenir nos dépenses.

La COFIN est déjà à l'œuvre pour analyser au mieux ce préavis. Je vous remercie de votre attention et vous donne rendez-vous au mois de juin pour prendre connaissance du rapport de la COFIN.

Mme Géraldine Torchio

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, le groupe des Verts souhaiterait que la commission s'interroge sur le montant alloué par CCM SA pour la campagne liée au projet 2M2C. Nous aimerions que ce montant apparaisse dans le budget 2018 de CCMSA. Merci.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

9.2 No 15 /2019 relatif à la gestion et aux comptes 2018 de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL). (Date de la commission: le lundi 6 mai 2019 à 19 h. 00, à la Maison Hugonin à La Tour-de-Peilz);

Présidence PLR: M. Yanick Hess

Membres SOC: M. Alain Imhof

M. le Président

Ce point concerne aussi une commission qui a déjà siégé, je me suis rendu le 6 mai à la Maison Hugonin, nous rapporterons lors du prochain Conseil.

9.3 No 16/2019 relatif aux comptes 2018 du Fonds culturel Riviera. (Date de la

commission: le mardi 7 mai 2019 à 18 h. 30, à la Maison de Commune, rue du They à Veytaux)

Présidence SOC: M. José Jorge

Membres PLR: M. Yves Depallens

M. le Président

La commission ayant déjà siégé je n'ouvre pas la discussion.

9.4 No 17/2019 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 470'000.- TTC au maximum, pour l'assainissement de l'estacade de la rue de la Corsaz. (Date de la commission: le lundi 3 juin 2019 à 19 h. 00, à la rue de la Gare 30 à Montreux);

Présidence SOC: M. Olivier Raduljica

Membres: Mme Anne-Lise Bühler, MM. Christian Bécherraz, Laurent Demartini, Denis Golaz, Vincent Haldi, Dominik Hunziker, Yves Laurent Kundert, Jörg Meyer, Silvano Pozzi

Monsieur le Président ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

9.5 No 18/2019 relatif à d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif d'un montant de CHF 326'000.- au maximum, pour le remplacement de la chaufferie centralisée des trois bâtiments du service de la voirie et des espaces verts, afin de la rendre conforme aux normes OPair (ordonnance de la protection de l'air) de l'Office Fédéral de l'Environnement. (Date de la commission: le mardi 28 mai 2019 à 19 h. 00, à la Villa Mounsey, rue du Marché 8 à Montreux)

Présidence PLR: M. Jean-Marc Forclaz

Membres: Mmes Livia Balu, Tanya Bonjour, Susanne Lauber Fürst, MM. Jonathan Al Jundi, Arnaud Grand, Claudio Mammarella, Frank Peters, Christian Vernier, Lionel Winkler

Monsieur le Président ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

9.6 No 19/2019 relatif à la vente de la parcelle 6381 et des parts de PPE (feuille 7801 et 7792) du patrimoine financier, représentant l'«ancien Auditorama» à Territet, au prix de CHF 800'000.-. (Date de la commission: le mardi 11 juin 2019 à 19 h. 00, à l'avenue des Alpes 18 à Montreux);

Présidence SOC: M. Jonathan Al Jundi

Membres: Mmes Zenia Boulat, Géraldine Torchio, MM. Yves Depallens, Mathieu Ehinger, Vincent Haldi, Dominik Hunziker, Jean-Bernard Kammer, Pierre-André Spahn, Michel Zulauf

La discussion est ouverte.

M. Vincent Haldi

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Montreux libre accueille avec circonspection la vente, tel que présentée, du patrimoine financier, que représente l'ancien Auditorama. Nous saluons la possibilité de sauver une part non négligeable de notre patrimoine. Cependant ce préavis ne constitue pas, à nos yeux, une réponse satisfaisante au postulat de M. Gétaz pris en considération par ce Conseil. Il souhaitait que la commune de Montreux, mette elle-même en valeur ce bien. Force est de constater que notre exécutif n'a jamais fait montre de beaucoup d'intérêt pour notre patrimoine belle époque, pourtant unique dans la région et tel qu'il le déclare lui-même, avoir d'autres priorités et préférer investir de très importantes ressources financières sur un projet bien plus clivant. Notre représentant en commission se montrera attentif aux différents aspects financiers et en particulier au prix de vente, bien inférieur aux évaluations, ainsi que la réalité juridique de la mise en œuvre du droit de réméré tel que présenté. Nous espérons de tout cœur, qu'il s'agit là d'un véritable partenariat gagnant-gagnant pour notre commune. Merci de votre attention.

M. Dominik Hunziker

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Pour cette séance, je souhaiterais avoir une liste de tous les appartements dont la commune est propriétaire, ainsi qu'une statistique de rentabilité de ces appartements. Ces documents peuvent être transmis le jour de la commission. Merci.

M. Stéphane Barbey

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

J'invite les membres de la commission à demander à la Municipalité tous les documents pour savoir enfin combien a coûté l'Audiorama, depuis sa fondation jusqu'à aujourd'hui. Combien ont coûté ces bâtiments, qui n'ont visiblement servi à rien puisque nous avons perdu un joyau de la muséographie locale. Ces renseignements me semblent particulièrement importants pour que nous puissions avoir connaissance de l'immensité probable de cette débâcle, d'une politique totalement négative dont nous voyons aujourd'hui le résultat, CHF 800'000.- pour un bâtiment qui est un orgueil de la commune et qui ne représente jamais qu'un cabanon quelque part dans la commune de Montreux. Je vous remercie de faire le nécessaire.

Mme Géraldine Torchio

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Le groupe des Verts souhaite que la commission ait accès à l'acte de vente. Ensuite, nous aimerions des informations sur les antécédents judiciaires des deux signataires de la société Palatin SA.

Enfin, il nous paraît important qu'une visite des lieux soit proposée aux conseillers communaux désireux de se rendre compte de l'état du bâtiment ainsi que de l'importance esthétique et historique de la salle Sissi.

M. Vincent Haldi

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je m'adresse à M. Barbey, s'il avait lu le préavis, il aurait eu les réponses à ses questions.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

9.7 No 20/2019 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif, d'un montant de CHF 595'000.- au maximum, pour la rénovation des installations de chauffage de l'établissement horticole de la Karma. (Date de la commission: le lundi 27 mai 2019 à 19 h. 00, in situ);

Présidence PLR: M. Lionel Winkler

Membres: Mmes Livia Balu, Charlotte Chevallier, Susanne Cornaz, Anne Duperret, MM. Julien Chevalley, Emmanuel Gétaz, Denis Golaz, Antony Huys, Frank Peters

Monsieur le Président ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

9.8 No 21/2019 relatif à l'octroi d'une subvention complémentaire exceptionnelle d'au maximum CHF 50'000.-, sous forme de garantie de recettes de billetterie, à financer par crédit complémentaire au budget 2019, en faveur de la Fondation du Festival du Rire de Montreux pour le spectacle «La Revue». (Date de la commission: le lundi 3 juin 2019 à 19 h. 00, à la Villa Mounsey, rue du Marché 8 à Montreux);

Présidence VERTS: M. Olivier Blanc

Membres: Mmes Carola Fastiggi, Bibiana Streicher, MM. Nicolas Büchler, Jean-Marc Forclaz, Angelo Giuliano, Tal Luder, Romain Pilloud, Benoît Ruchet, Michel Zulauf

La discussion est ouverte.

M. Olivier Blanc

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Il nous est dit dans le préavis que le projet «la Revue» est bien distinct du comédie festival, même s'il est géré par la Fondation du Festival du Rire. Cependant dans le cas où la Revue n'arriverait pas à équilibrer ses comptes, ne serait-ce pas la Fondation qui devrait prendre en charge le déficit non couvert par la commune? Ce qui ne serait peut-être pas sans effet sur notre commune qui pourrait bien être appelée à renflouer la Fondation.

Nous invitons les membres de la commission à se pencher sur cette question. Je vous remercie de votre attention.

M. Emmanuel Gétaz

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

A priori ML voit d'un bon œil ce projet, qui parlera à la population, qui est local en même temps que vaudois et qui permettra aussi de rire un peu de la politique.

Merci.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

JAQUET SA

ENTREPRISE DE CONSTRUCTION
MONTREUX - RENNAZ

021/963 11 43



Rue du Lac 126 bis • CP 230 • 1815 Clarens
Tél. 021 964 28 57 • www.elcomel.ch

www.babord-tribord.ch

CURIEUX ?



www.groupe-leuba.ch/curieux

PNEUS NICOLA

Nicola lamartino

Rte des Colondalles 18 - 1820 Montreux

Tél. 021 963 13 14

Fax 021 963 13 13

Continental 
The Future in Motion

dk

DUMAS-KESSLER CHAUFFAGE SA

**Installations
Chauffage
Sanitaire
Energie renouvelable**

Chemin de La Rottaz 3
1816 Chailly/Montreux
Tél. +41 21 964 17 67
Fax +41 21 964 17 82
info@dkc-chauffage.ch

J

- PLÂTRERIE
- PEINTURE
- PAPIERS PEINTS

F

asero SÀRL

Avenue du Midi 2 - 1820 MONTREUX
Tél/Fax 021 964 69 03 - Natel 079 447 28 02

Mttech SA

SWITZERLAND



Rte des Dents du Midi 12, 1847 Rennaz - 021 960 31 31 - mttech.sa.ch@gmail.com

FENÊTRES ► PORTES ► VOLETS

NOVASTYLE SA

CUISINE & DRESSING
ARCHITECTURE D'INTÉRIEUR - RÉNOVATIONS



CASINO DE MONTREUX - RUE DU THÉÂTRE 9
1820 MONTREUX - TÉL. +41 21 960 49 52
INFO@NOVASTYLE.CH - WWW.NOVASTYLE.CH

G pro-immo



G-Pro-Immo Sàrl
Av. des Alpes 35
Case postale 1240
1820 Montreux

T. +41 21 962 89 00

gproimmo.ch

Vos solutions immobilières sur-mesure

Jarditech



Philippe Wider

Rue de Jaman 6 - 1815 Clarens
021 964 60 44

Vente et réparation de machines de jardin
de toutes marques
Stihl, Etesia, Ariens, Stiga, Honda, Viking

Création Synergie: 079 137 81 72



Perréaz

Paysagiste
Entretien d'immeuble

www: prodirectories.net/perreazpaysagiste

Rte d'Arzillière 12
1822 Chernex
078 824 19 16



FISCALITÉ / DÉCLARATION D'IMPÔT / COMPTABILITÉ
DÉCOMPTE TVA / CONSEILS DE GESTION
ET D'ORGANISATION

Plus de **25** ans d'expérience

Roger Antoniadis, exploite cette Fiduciaire depuis le
1^{er} janvier 1993. Faites confiance à son expérience

FIDUCIAIRE ANTONIADIS SÀRL
Av. des Alpes 36 - CP 219
1814 La Tour-de-Peilz

Tél. 021 961 11 46

E-mail: info@fiduciaire-antoniadis.ch
www.fiduciaire-antoniadis.ch



Bravata SA

- PLÂTRERIE
- PEINTURE
- PAPIERS PEINTS
- RÉNOVATIONS

Ch. de Praz Roussy 2
1032 Romanel-sur-Lausanne
Tél. 021 922 24 58 – Fax 021 922 24 59

RIDEAUNEUF

NETTOYAGE TEXTILES

Vêtements
Rideaux
Meubles rembourrés
Tapis

Rideauneuf SA

Avenue Mayor-Vautier 19 – 1815 Clarens
Tél. 021.964.58.95 info@rideauneuf.ch
www.rideauneuf.ch

GRiviera



Bâches Sàrl

Sellerie auto, moto, bateaux, Stores toiles,

NOUVEAU: Shop Nautic, accessoires divers

Z.I. La Foge G – Rte des Châtaigniers 19 – 1815 Clarens-Chailly
079 797 63 40 info@gr-sellerie-bache.ch

Metal Assistance SA

Portes de garage – Abri PC
Ventilation – Boîtes aux lettres

Zone industrielle C114 - 1844 Villeneuve
Tél. +41 21 960 42 30

E-mail: info@metalassistance.com

www.metalassistance.com

Carrosserie du Crêt SA

Peinture au four / Marbre universel Celette



HALIL HEBIBI
Administrateur



Route de la Rivaz 18 | 1844 Villeneuve
Tél. 021 960 11 86 | Mobile 079 732 33 43 | Fax 021 960 18 36
carrosserie.du.cret.sa@bluewin.ch

9.9 No 22/2019 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 554'500.- au maximum, sous déduction des subventions cantonales et participations à recevoir, soit un montant estimé à charge de la Commune de CHF 48'500.-, pour la sécurisation de la paroi du rocher de Toveyre situé sur la parcelle No 5768 sise à la route du Pré 6 à Territet. (Date de la commission: le mardi 4 juin 2019 à 20 h. 00 à la rue de la Gare 30 à Montreux);

Présidence UDC: M. Tal Luder

Membres: Mmes Tanya Bonjour, Zenia Boulat, Carola Fastigi, Anne-Céline Jost, Anne Saito, MM. Christian Bécherraz, Nicolas Büchler, Cyril Pabst, Christian Vernier

La discussion est ouverte.

M. Nicolas Büchler

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je souhaite demander à la Municipalité de préparer pour cette séance, un point de situation graphique et visuel, sur l'ensemble des travaux prévu au mois de septembre sur le territoire communal. Je vous remercie de votre attention.

M. Tal Luder

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

J'ai une demande de précision à M. Büchler, souhaitez-vous ces informations pour tous les travaux qui se feront sur la commune ou sur les travaux concernant cet objet?

M. Nicolas Büchler

Les travaux sur l'entier du territoire communal.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

9.10 No 23/2019 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif d'un montant de CHF 311'000.- au maximum, sous déduction de la participation financière de la Commune de Veytaux de CHF 10'571.-, pour la mise en conformité des installations de remontées mécaniques des Rochers-de-Naye. (Date de la commission: le jeudi 23 mai 2019 à 19 h. 00, à la rue de la Gare 30 à Montreux).

Présidence ML: Mme Susanne Lauber Fürst

Membres: Mmes Caroline Buff, Carolanne Feissli, Christine Menzi, MM. Olivier Blanc, Nicolas Büchler, Christian Burki, Raphaël Corbaz, Arnaud Grand, François Pochon

Monsieur le Président ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

10. RAPPORT DE LA MUNICIPALITÉ

10.1 No 13/2019 relatif à la gestion communale durant l'année 2019. (Date

de la commission: le mardi 4 juin 2019 à 19 h. 00, à la Villa Mounsey, rue du Marché 8 à Montreux).

Présidence: M. Florian Chiaradia

Membres: COGEST

Monsieur le Président ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

11. DÉVELOPPEMENT(S) DES MOTIONS ET DES POSTULATS

11.1 Motion de M. Florian Chiaradia: «Pour un hommage à Franz Weber»

M. Florian Chiaradia

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Après une vie de combat, Monsieur Franz Weber a rendu les armes et s'est éteint mardi 2 avril dernier.

Figure montreuusienne incontournable au rayonnement international, Franz Weber constitue assurément un personnage hors du commun, qui ne laissait personne indifférent.

Cet homme de conviction, qui n'hésitait pas à partir au combat pour les causes qu'il estimait juste, souvent seul contre tous, pour la préservation du paysage, de la faune et de la nature, a mis sur le devant de la scène des problématiques environnementales alors souvent méconues, participant à la prise de conscience de ces enjeux.

Passionné, virulent, déterminé, Franz Weber avait ses détracteurs mais son œuvre est immense et son bilan globalement très positif. Notamment dans notre région en se mobilisant pour la conservation des Villas Dubochet ou avec «Sauver Lavaux», à l'origine de l'inscription du célèbre vignoble au Patrimoine de l'humanité de l'Unesco.

Très actif au niveau international, ses combats lui ont valu d'être honoré à l'étranger par plusieurs prix remarquables, dont:

- le prix allemand de la protection de la Nature (1978),
- la médaille allemande de la protection de l'environnement (1979),
- le prix européen pour l'aménagement du territoire (1981),
- la citoyenneté d'honneur de Delphes en 1997.

Défenseur infatigable du patrimoine au sens large du terme-naturel et bâti-, nous estimons que ce visionnaire mérite aujourd'hui reconnaissance. N'attendons donc pas que la Confédération lui consacre un timbre ou un billet de banque pour lui rendre l'honneur local qu'il mérite: Montreux a la chance d'avoir eu depuis 1974 une personnalité de cette envergure sur son territoire, célèbre dans toute la Suisse et à l'international: nous nous devons de lui rendre un hommage officiel.

Ce texte a pour but de demander à la Municipalité de lui dédier une rue, un lieu ou un monument lui rendant hommage.

Je demande que ce texte soit renvoyé à l'examen d'une commission.

M. Florian Chiaradia

Je souhaitais ajouter une information, je vous informe, si vous l'ignorez, qu'une pétition circule en ce moment avec une demande similaire. Elle devrait être déposée d'ici le mois de juin. J'invite Monsieur le Président à ne nommer qu'une seule commission traitant ces deux objets vu l'unité de matière.

M. le Président

Nous attendons la pétition, formellement je vous demande si vous renvoyer cette motion à une commission?

Renvoi de cette motion à une commission, qui sera définie pour la prochaine séance.

M. Vincent Haldi

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Une grande partie du groupe ML soutiendra cette motion à laquelle certains d'entre nous avaient également pensé. Je m'exprime en mon nom et je m'étonne que notre exécutif n'ait pas jugé de son devoir de communiquer en rendant hommage à l'un de ses illustres citoyens, qui s'est, de longue date, battu pour garder notre patrimoine architectural unique. Il est vrai que les différentes majorités qui se sont succédées à la Municipalité, à supposer qu'il y ait une réelle différence entre elles, n'ont jamais semblé partager un quelconque intérêt pour notre patrimoine belle époque. Merci pour votre attention.

M. Laurent Wehrli, Syndic

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers, Mesdames et Messieurs chers collègues,

Le dépôt d'un certain nombre de préavis devant ce conseil pour la sauvegarde de bâtiments, témoigne de notre volonté d'action en faveur du patrimoine.

La commune est peu propriétaire et pour le reste, ce sont des mesures qui ont été inscrites au PGA, avec l'accord du Conseil communal, respectivement des différentes instances qui ont eu à s'en préoccuper et à les valider.

Je me permets de rappeler que la Municipalité a pris la décision d'une communication quelques jours après le décès de M. Franz Weber pour saluer son action, lui rendre hommage et témoigner notre sympathie à sa famille.

Nous avons, par ailleurs, écrit directement à sa famille avec laquelle nous avons été en contact dans les temps qui ont suivi le décès de M. Franz Weber. Je ne peux donc pas laisser passer votre sentiment que rien n'a été fait par la Municipalité.

11.2 Postulat de M. Olivier Raduljica: «Budget participatif confié aux sociétés villageoises»

M. Olivier Raduljica

J'ai déposé le titre d'un postulat avant le début de la séance et je souhaite le développer ce soir.

M. le Président

Selon notre règlement, le titre d'une motion et d'un postulat, doit nous être déposé 15 jours

avant la séance du Conseil. Par rapport au règlement si je l'interprète correctement, pour le développer, il faudrait que le Conseil reconnaisse l'urgence de votre postulat pour que vous puissiez le développer.

M. Olivier Raduljica

À l'art.102 il est écrit que lorsqu'un membre du conseil veut user de son droit d'initiative il remet sa proposition par écrit au Président tel que défini à l'art. 101 et à l'al. 2 la proposition est développée séance tenante ou mise à l'ordre du jour de la prochaine séance à moins que l'assemblée n'en décide autrement.

M. le Président

Nous avons le même cas de figure avec un autre dépôt, par souci d'équité, vu le temps qui nous est imparti et afin de gagner du temps sur le prochain Conseil, M. Raduljica, je vous autorise à développer votre texte directement et M. Cousin pourra en faire de même.

Les prochains bureaux devront se pencher sur la procédure de dépôt de ces textes.

Postulat «Budget participatif confié aux sociétés villageoises»

M. Olivier Raduljica

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Vous avez certainement déjà entendu parler de budget participatif. C'est une démarche qui donne la parole aux citoyens et qui leur permet de donner leur avis sur une partie du budget de la ville. Proche de chez nous, Lausanne a lancé son budget participatif en janvier. En France voisine, Rennes a été précurseur dans le domaine et a lancé sa «Fabrique citoyenne» il y a quelques années avec la rédaction d'une charte de la démocratie locale en vue de la réalisation de travaux sur un bâtiment, un site, une rue ou bien de l'achat d'équipements.

Dans cette période de défiance d'une partie des citoyens, cette démarche de démocratie participative pourrait aider à leur redonner du lien avec leurs politiques et avec leur ville.

La démarche participative prendrait tout son sens au niveau des sociétés villageoises qui sont au plus au proche des préoccupations spécifiques des habitants de chaque villageois. Une première phase de récolte de propositions précéderait une seconde phase de sélection puis de vote des projets.

Ainsi, je souhaite que la Municipalité fasse un rapport sur la faisabilité d'accorder une part flottante du budget annuel aux sociétés villageoises de notre commune qui la gèreraient. Il s'agirait bien sûr, comme tout budget, d'une autorisation de dépenser et pas d'une obligation.

Pour conclure, j'espère que cette démarche offre de nouvelles possibilités à nos citoyens pour peser, participer et construire.

Je demande que mon postulat soit transmis à une commission pour étude et rapport.

Merci pour votre attention.

Renvoi de ce postulat à une commission, qui sera définie pour la prochaine séance.

11.3 Proposition de modification du Règlement sur l'attribution des subventions communales de M. Gaetan Cousin et Mme Jessica

Ruedin: «De la vaisselle réutilisable dans les manifestations»

M. Gaëtan Cousin

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Chaque année, à Montreux, les grandes manifestations telles que le Montreux Jazz, le Montreux Noël ou Polymanga, génèrent des tonnes de déchets. Parmi ces déchets, une part conséquente n'est pas correctement traitée, se retrouve sur la voie publique et doit être ramassé aux frais de la collectivité.

Pour les manifestations elles-mêmes, la gestion des déchets engendre des coûts et des défis logistiques conséquents. La quantité de déchets produite lors des manifestations est astronomique. Le Montreux Jazz, par exemple, n'emploie pas moins de 80 personnes 24h/24 pour vider les poubelles et nettoyer l'espace public durant l'entier de la manifestation.

Enfin, sur le plan écologique, la vaisselle à usage unique est un désastre. Des tonnes de vaisselle en plastique et en carton n'ayant servi qu'une fois sont incinérées chaque année, quand ils ne finissent pas dans le lac Léman. Alors que des solutions lavables et réutilisables existent, dont l'utilisation se révèle simple et bon marché pour l'organisateur de manifestation qui s'y intéresse. De nombreuses études menées par des centres de recherche reconnus, comme l'EPFL, confirment que la vaisselle réutilisable comporte l'écobilan le plus intéressant, même lorsqu'on la compare avec de la vaisselle compostable ou en papier recyclé.

Plusieurs villes de Suisse romande se sont attaquées au problème du tout-jetable lors des manifestations culturelles et sportives. A Fribourg, depuis 2013, toute manifestation attendant plus de 400 personnes doit avoir recours à de la vaisselle réutilisable. A Genève, dès l'année prochaine, les plastiques à usage unique tels que gobelets, assiettes, couverts et contenants jetables seront interdits dans toutes les manifestations organisées sur le domaine public. A côté de nous, la Fête des Vignerons fait le pari de n'utiliser que de la vaisselle réutilisable, malgré la taille de la manifestation et l'implication de plusieurs dizaines de sous-traitants.

La vaisselle réutilisable et consignée présente une mise en œuvre relativement aisée. Plusieurs sociétés proposent ce service en Suisse romande, dont certaines à côté de chez nous. Le coût est raisonnable. A titre d'exemple, celui-ci représente 17 cts par gobelet à la Fête des Vignerons, livraison et lavage compris. Par ailleurs, la vaisselle réutilisable représente des économies en termes de logistique (il n'y a pas de risque de se retrouver avec des stocks non utilisés) et des économies conséquentes dans la vidange des poubelles et le nettoyage du site, puisque la vaisselle consignée réduit drastiquement le littering. Une étude prenant pour exemple le «Balélec», «Label Suisse» et les «20km de Lausanne» entre 2005 et 2008 a montré que le 96% était ramené et non jeté ou abandonné dans la rue.

Certes, Montreux a mis en place quelques mesures positives en faveur de la vaisselle réutilisable. Au Montreux Jazz, comme au Montreux Noël, tout le monde a pu constater que les bières ou le vin chaud sont servis dans des gobelets consignés et réutilisables. Mais Montreux ne doit pas seulement suivre le mouvement. Dans la mesure où elle se profile comme ville écologique, notamment en étant que titulaire du label GOLD «Cité de l'énergie», et en étant l'hôte de nombreuses manifestations d'envergure et très renommées, elle se doit être exemplaire dans sa politique de durabilité des manifestations.

Ce n'est pas seulement les gobelets qu'il faut consigner et réutiliser, mais l'entier de la vaisselle. Les assiettes en plastique ou en carton jetable, comme les barquettes à usage unique, doivent notamment être remplacées par des alternatives plus écologiques. Par ailleurs, il est juste que toutes les manifestations de moyenne ou grande taille œuvrent à cette mesure écologique si elles souhaitent recevoir de l'argent de la commune. En matière de taille, nous proposons de retenir la définition de la Ville de Vevey, qui fixe comme «moyenne» les manifestations pour lesquelles plus de 500 personnes sont attendues sur toute la durée de la manifestation.

Nous vous proposons ainsi de compléter notre Règlement sur l'attribution des subventions communales, au point VI concernant les obligations de l'entité subventionnée. Nous proposons d'ajouter à l'article 15 dudit règlement, «Devoirs», un nouvel alinéa, qui serait l'alinéa 5:

«Lorsque la subvention permet de soutenir une manifestation ou un événement pour lequel plus de 500 personnes sont attendues, les organisateurs et leurs sous-traitants doivent utiliser de la vaisselle réutilisable pour tous les articles de vaisselle pour lesquels une telle alternative existe. Cette vaisselle réutilisable doit être consignée. Les bouteilles et canettes en matériaux recyclables (par ex., verre, PET, alu) peuvent être vendues, à condition que des poubelles permettant leur tri par les usagers soient présentes sur le site de la manifestation, ou qu'elles soient consignées.»

Le reste du Règlement demeurerait inchangé. Nous demandons que ce projet d'ajout au Règlement sur l'attribution des subventions communales soit renvoyé à une commission ad hoc.

M. le Président

Le Conseil devra décider s'il s'agit d'un domaine de sa compétence ou pas. Je vous propose que pour la prochaine séance du Conseil nous ayons une réponse de la part de la Municipalité.

Je vous demande formellement si vous soutenez le renvoi de ce texte?

C'est le cas, en fonction de la réponse de la Municipalité, nous vous informerons de la suite à donner pour le traitement de ce texte.

Renvoi de cette modification du Règlement à une commission, qui sera définie pour la prochaine séance.

12.DÉVELOPPEMENT DES INTERPELLATIONS ET RÉPONSES DE LA MUNICIPALITÉ

M. le Président

Je l'ai déjà dit et je me répète, il est important lorsque vous déposez une interpellation, qu'elle ait un titre clair et d'y inscrire votre nom en plus de la signature.

Interpellation de Mme Anne Saito
«Passerelle ou impasse de la Chaumény»

Monsieur le syndic, madame, messieurs les municipaux, chers collègues, cher public,

La passerelle piétonne de la Chaumény qui passe par-dessus les voies ferrées et permet de rejoindre la Rue des Alpes depuis l'Avenue de Belmont à pieds, avait été fermée lors de l'hiver

2016 à 2017, car étant en piteux état. Des morceaux de bétons s'en détachaient et sa structure métallique montrait un état de corrosion inquiétant.

A cette occasion un filet vert de rétention des éléments tombants, avait été installé. Je constate que 2 ans et demi plus tard, c'est le status quo: le filet est encore présent et le pont est resté tel quel. Il a été, sauf erreur de ma part, réouvert après cet hiver là au public après consolidation de ses marches par des planches en bois. Je tiens à vous faire remarquer que cette passerelle est abondamment fréquentée lors du Jazz et lors du marché de Noël par les visiteurs de notre commune ayant trouvé une place de parc sur l'Avenue de Belmont et qui rallient les bords du lac à pieds via le Chemin de la Chaumény.

Mes questions seront simples:

Est-il envisagé de la restaurer?

Si oui, quand et au frais de qui: la commune les CFF les deux? Et dans quel délai? Je vous remercie de vos réponses.

M. Chistian Neukomm, Municipal

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Nous répondons comme suit à votre interpellation: la passerelle de Chaumény est effectivement vétuste, ce qui a nécessité plusieurs interventions ponctuelles afin d'assurer la sécurité des usagers.

Cet ouvrage doit être remplacé, un projet pour une nouvelle passerelle a d'ores et déjà été soumis au CFF pour validation et mis à l'enquête cette année.

Cette procédure, depuis la conception du projet, jusqu'à la mise à l'enquête a pris passablement de temps en raison, entre autres, des contraintes fixées par les CFF. Un préavis pour le remplacement complet de la passerelle sera déposé auprès de votre conseil pour la séance du mois de juin ou de septembre de cette année.

Les travaux devraient être réalisés au premier semestre de l'année prochaine. Tous les frais liés à ce projet, seront à la charge de la commune de Montreux, s'agissant d'un passage public communal.

Interpellation de M. Romain Pilloud

«Faire face aux chaleurs étouffantes promises par le réchauffement climatique»

Monsieur le Syndic, Madame et Messieurs les membres de la Municipalité,

Les scénarios climatiques pour la Suisse évoquent pour 2060 une augmentation moyenne des températures de 2,3 à 4,4° si rien n'est fait pour les limiter. La température ressentie risque d'être d'autant plus importante dans les zones urbaines. Et les besoins en refroidissement vont eux s'accroître de plus en plus, dans les bâtiments publics comme chez les privés. Évidemment, ces problèmes ne peuvent être résolus à coups de climatiseurs dont le bilan environnemental est catastrophique. Bien sûr, d'autres axes sur lesquels je ne reviens pas dans mon interpellation restent aussi essentiels, comme la végétalisation des espaces urbains. En 2015, la commune de Montreux a finalisé son plan directeur des énergies, permettant notamment la réalisation d'études pour la mise en place d'un chauffage à distance à partir d'énergies renouvelables sur une partie du territoire communal, possible grâce à la proximité directe du lac Léman.

Le 22 mars 2017, ce conseil acceptait le préavis municipal 50/2016 relatif à la réalisation d'études concernant la faisabilité d'un chauffage à distance à Clarens et le développement d'un concept y relatif pour Montreux et Clarens. Aujourd'hui, cette ambition énergétique est une chance inouïe pour notre commune car elle va véritablement dans le sens de l'utilisation importante des énergies renouvelables.

Ces deux informations données, je souhaite poser les questions suivantes à la Municipalité:

1. Quel est l'état d'avancement des études pour la faisabilité et le développement du chauffage à distance pour les bas de notre commune?
2. Le préavis 50/2016 disait que «Ce concept général (de chauffage à distance) définirait aussi s'il faut envisager une possibilité de fournir du froid aux éventuels preneurs.» (p. 4). Or, la réalité climatique semble nous indiquer qu'il serait intéressant de le considérer comme une composante essentielle de ces études. Quelle est la position de la Municipalité à ce propos?
3. L'utilisation des pompes à chaleur permet d'utiliser à bon escient une ressource précieuse: l'eau. La Municipalité a-t-elle connaissance d'éventuels impacts de ces pompes à chaleur sur la biodiversité du lac, puisqu'elles impactent la température de l'eau?
4. Puisque notre ville est composée de nombreuses zones et villages impossibles à raccorder au réseau de chauffage à distance, la Municipalité envisage-t-elle de développer des alternatives plus écologiques au niveau du chauffage et du refroidissement pour ces endroits?
5. La Municipalité pense-t-elle réfléchir à une «stratégie du refroidissement» à long terme afin de faire face à l'augmentation des températures, dont les agglomérations vont particulièrement souffrir ces prochaines décennies?

Je vous remercie d'avance pour vos réponses,

M. Caleb Walther, Municipal

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, Monsieur l'interpellateur,

La Municipalité répondra oralement à vos questions et nous vous remercions de nous avoir remis votre texte au préalable.

1. *Quel est l'état d'avancement des études pour la faisabilité et le développement du chauffage à distance pour les bas de notre commune?*

L'étude de faisabilité est terminée et elle démontre un excellent potentiel pour notre commune et une rentabilité évidente en ce qui concerne la réalisation d'un réseau thermique. Le projet est bien avancé et la Municipalité est en train de finaliser un cahier des charges pour l'appel d'offres à contracter (entreprise partenaire) pour la réalisation de ce réseau. Actuellement, le dossier est dans les mains d'un juriste, mandaté par le canton, pour analyser les variantes possibles pour cette procédure en vue de la réalisation du projet.

Sans entrer dans les détails, la réalisation et l'exploitation d'un tel réseau thermique impose de s'appuyer sur les compétences d'une entreprise spécialisée. La Municipalité n'entend cependant pas simplement adjuger ce réseau à une telle

entreprise, mais elle envisage de créer un partenariats. Il s'agit donc de vérifier quels types de partenariats la Commune peut établir dans le respect des marchés publics. La Municipalité va présenter un préavis à votre Conseil, probablement dans la deuxième partie de cette année, afin d'engager notre commune dans la réalisation de cette installation.

2. *Le préavis 50/2016 disait que «Ce concept général (de chauffage à distance) définirait aussi s'il faut envisager une possibilité de fournir du froid aux éventuels preneurs.» (p. 4). Or, la réalité climatique semble nous indiquer qu'il serait intéressant de le considérer comme une composante essentielle de ces études. Quelle est la position de la Municipalité à ce propos?*

Les études ont effectivement conclu à la pertinence d'un réseau qui puisse fournir du chauffage et du rafraîchissement aux bâtiments qui seront raccordés. Pour la fourniture du froid, il s'agit en priorité de répondre aux besoins actuels pour les établissements qui accueillent du public (hôtels ou maisons des congrès par exemple), mais pas spécialement les privés. Cette possibilité de fournir du froid rendra cette réalisation encore plus rentable au niveau financier, et du coup permettra de proposer un coût de l'énergie encore plus intéressant aux Montreusiennes et Montreusiens.

Le réseau projeté pourrait se faire en trois étapes. La première desservirait les bas de Montreux et de Clarens, là où la densité des besoins est la plus importante, grâce à un développement de la station de pompage de notre Centre des Congrès. La deuxième étape serait une extension de ce réseau, mais toujours dans les zones fortement urbanisées de Montreux et de Clarens. Cette étape nécessite la réalisation d'une deuxième station de pompage. La troisième étape serait un réseau sur Territet, là aussi avec une nouvelle station de pompage.

3. *L'utilisation des pompes à chaleur permet d'utiliser à bon escient une ressource précieuse: l'eau. La Municipalité a-t-elle connaissance d'éventuels impacts de ces pompes à chaleur sur la biodiversité du lac, puisqu'elles impactent la température de l'eau?*

Le volume du Lac Léman est si considérable, que la récupération d'un petit peu de chaleur sur celui-ci n'aura aucune conséquence sur la biodiversité. Tout au plus, cela pourrait avoir des effets localisés lorsque la circulation naturelle de l'eau est temporairement réduite. Il est important de préciser que l'utilisation de l'eau du lac est soumise à l'obtention d'une concession délivrée par le Canton (que nous avons déjà avec la station de pompage du 2m2c). C'est donc le Canton qui aura la vision d'ensemble des diverses installations qui se réalisent autour du Lac et qui pourra limiter le pompage au cas où il aurait des inquiétudes.

4. Puisque notre ville est composée de nombreuses zones et villages impossibles à raccorder au réseau de chauffage à distance, la Municipalité envisage-t-elle de développer des alternatives plus écologiques au niveau du chauffage et du refroidissement pour ces endroits?

Le réseau thermique est prévu pour la partie la plus urbanisée de la Commune. En ce qui concerne les parties excentrées, des alternatives concernant des réseaux de chauffages pourraient éventuellement être réalisées où il y a un certain potentiel. Il n'y a pas de projet concret à ce jour.

EN JUILLET IL N'Y A PAS EU QUE LE FESTIVAL DE JAZZ ET LA FÊTE DES VIGNERONS !



UN CINQUIÈME BOUQUET POUR LAURA HREBEC ET SAUL PADUA

Il y a ceux qui ne supportent pas la chaleur et il y a ceux qui craignent l'orage, la pluie et le froid. Malgré une météo des plus capricieuse depuis quelques jours, ce sont près de 1'100 coureurs spécialistes de la montagne, adeptes de Nordic walking ou simples marcheurs qui ont pris le départ depuis Montreux (18,8 km et 1600 m de dénivellation positive) ou depuis Caux (9,5 km et 920 m) afin de rallier l'arrivée aux Rochers-de-Naye à plus de 2'000 m d'altitude.



Dans des conditions finalement optimales avec un beau soleil et une température agréable, le meilleur temps de la journée a été réalisé par le Colombien Saul Antonio Padua en 1h 27'52; Il s'agit de son 5e bouquet aux Rochers-de-Naye, un record chez les messieurs. Ses dauphins ont été l'Ethiopien de Berne Tefera Mekonen et au 3e et 4e rang les Valaisans Alexandre Jodidio et César Costa (1er Vétéran).



Quant à la course des dames, le meilleur temps est réalisé par l'une des deux favorites, Laura Hrebec de Muraz en 1h53'19". Elle signe elle aussi une 5e victoire aux Rochers-de-Naye devant Mélanie Pirinoli Guyot et Camille Besse-Barras.



Sur le petit parcours depuis Caux, les vainqueurs sont chez les messieurs le Lausannois Tolossa Changere et chez les dames, Caroline Ulrich la spécialiste de ski-alpinisme de La Tour-de-Peilz.

Pour le président Jean-Luc Terrettaz, le succès populaire de son épreuve ne se démentit pas au fil des ans, nonobstant une réputation de course très difficile, sa variété de parcours et son panorama exceptionnel en font l'une des valeurs sûres de la discipline en Europe.

Photos de haut en bas:

- Le départ de l'élite à Montreux
- Laura Hrebec, 1ère dame
- Saul Padua, meilleur temps de la journée
- Le dernier mur avant l'arrivée
- Jean-Luc Terrettaz avec Saul Padua



38^e COURSE MONTREUX
LES ROCHERS-DE-NAYE
DIMANCHE 7 JUILLET 2019

Il convient tout d'abord de rappeler qu'un réseau à distance est intéressant car il permet d'optimiser les rendements en centralisant les systèmes de production de chaleur. Cependant, l'élément déterminant reste la source d'énergie. Ainsi, comme l'a démontré le plan directeur des énergies, la zone urbanisée de notre commune offre le double avantage d'une forte densité des besoins et la proximité avec une source d'énergie, l'eau du lac.

Le plan directeur des énergies n'a pas décelé de source de chaud, encore moins de froid, particulière sur le reste du territoire qui offrirait un bilan environnemental déterminant. Il y a cependant évidemment le bois de nos forêts communales. Celui-ci est déjà bien valorisé avec les deux chaudières à bois de la Commune, au centre de Voirie et à la piscine de la Maladaire et la chaudière à bois privée de la nouvelle clinique de Sonloup. En ajoutant le bois de feu vendu aux particuliers et à la volonté communale de valoriser aussi notre bois dans des constructions (surélévation du collège d'Etraz, salle triple, etc.), le potentiel de développement n'est pas substantiel. Pour les villages, mais aussi sur le reste du territoire construit, il est que, si la pose de panneaux solaires peut s'avérer parfois délicate sur certains bâtiments qui présentent d'importantes qualités patrimoniales, l'installation de sondes géothermiques ne pose elle aucun problème et à ce titre, présente par conséquent également une alternative, dont l'initiative revient certes aux propriétaires privés.

Par ailleurs, la production de froid chez les privés, notamment dans les villages apparaît moins prioritaire au risque de trop anticiper la demande et de créer un effet rebond.

5. *La Municipalité pense-t-elle réfléchir à une «stratégie du refroidissement» à long terme afin de faire face à l'augmentation des températures, dont les agglomérations vont particulièrement souffrir ces prochaines décennies?*

Le plus grand levier, techniquement possible et surtout renouvelable, est actuellement en cours d'élaboration avec le réseau thermique. La mise en place de celui-ci va prendre un temps important, notamment en termes de déploiement du réseau de conduites de raccordement des immeubles.

Si la Municipalité a déjà entamé diverses réflexions et pris des mesures partiellement évoquées ci-après, elle n'a pas, à ce jour, de stratégie à proprement parlé pour répondre aux effets du réchauffement climatique. Les stratégies établies par la Municipalité se sont concentrées sur la source du problème, soit les enjeux énergétiques, la diminution de la consommation de sources non renouvelables et de la production de gaz à effet de serre. La Commune a obtenu le label cité de l'énergie Gold et s'est par exemple engagée dans le programme ville 2000 Watts.

Les mesures en faveur du développement durables de notre Commune aident aussi à l'assainissement des bâtiments ce qui a également un effet positif face aux effets du réchauffement climatique.

Plusieurs mesures ponctuelles ont déjà été prises par la Municipalité comme l'installation de jeux d'eau dans des espaces publics importants (place du marché, parc Donner, Grand-place de Clarens) et, de manière plus anecdotique, un prototype d'une sorte de brumisateur manuel public est à l'étude. La Municipalité met également en place, en partenariat avec le canton et sécurité Riviera, le plan canicule afin de prendre soin des personnes les plus vulnérables en cas de périodes de forte chaleur.

La Municipalité de Montreux s'est par ailleurs engagée, comme celle de Locarno et avec le partenariat des écoles, dans un programme fédéral pilote appelé «Ça chauffe dans les écoles» qui aborde cette problématique dans les locaux scolaires tant en regard des conséquences sur la santé des élèves que sur les bonnes pratiques.

Pour aller plus loin, la Municipalité pourra s'appuyer sur l'Office fédéral de l'Environnement (OFEV) qui a déjà publié une bonne base théorique à savoir le document "Quand la Ville Surchauffe - Bases pour un développement urbain adapté aux changements climatiques" et qui prépare une boîte à outils pour aider les communes en matière d'adaptations aux changements climatiques, notamment pour analyser des risques et les défis locaux, puis pour élaborer une stratégie. Ces aides devraient être disponibles en fin d'année.

Signalons enfin que l'Association Cité de l'énergie est en train d'élaborer un chapitre supplémentaire de son catalogue, qui sera consacré à l'adaptation aux changements climatiques et qui pourra être utilisé de manière facultative par les cités de l'énergie, mais qui permettra aussi de mettre en place un processus d'adaptation aux changements climatiques de manière complémentaires aux actions de protection du climat déjà traitées dans la démarche Cité de l'énergie.

Je vous remercie.

Interpellation de M. Vincent Tschopp
«Interpellation sans titre»

Mesdames et Messieurs de la Municipalité, chers conseillers communaux,

Comme vous pouvez le voir, il m'est arrivé récemment un accident qui m'a permis de réaliser quelques petites choses très inconfortables.

L'une d'elle est notamment le fait que vivant seul, il ne m'est plus possible de simplement jeter mes ordures. En effet, il faut une main pour tenir la trappe ouverte et l'autre pour jeter le sac. Voici donc mes questions à la Municipalité:

Avez-vous déjà été approché pour ce type de problématique?

La Municipalité a-t-elle déjà envisagé d'adapter ces dispositifs de récolte à ce type de problématique, par exemple en adaptant un système actionnable au pied?

Je remercie la Municipalité.

M. Olivier Gfeller, Municipal

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je souhaite un prompt rétablissement à M. Vincent Tschopp. J'espère que ce n'est pas trop grave et que vous retrouverez la pleine utilisation de votre épaule.

Pour votre première question:

1. *Avez-vous déjà été approché pour ce type de problématique?*

A ma connaissance nous n'avons jamais été approchés pour ce type de problématique spécifique. Peut-être est-ce dû au fait que les personnes qui se sont retrouvées dans cette situation se sont rabattues sur la collecte au porte à porte qui permet de déposer ses déchets deux fois par semaine.

2. *La Municipalité a-t-elle déjà envisagé d'adapter ces dispositifs de récolte à ce*

type de problématique, par exemple en adaptant un système actionnable au pied?

Non, nous ne l'avons pas envisagé jusqu'à maintenant, mais nous allons examiner si ce genre de dispositif existe et s'il est possible d'adapter nos installations.

Depuis la création de ces éco-points nous cherchons toujours s'il est possible de les améliorer. J'espère avoir répondu aux questions qui figurent dans votre interpellation.

Interpellation de M. Dominik Hunziker
Faites de la place, le bois arrive»

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Ayant été interpellé par les habitants des Avants, lors de l'assemblée générale de la société des Intérêts des Avants, je vous demande de bien vouloir me confirmer qu'il est nécessaire de créer une nouvelle place pour le stockage du bois.

(Projet lié avec la suppression du PN des Hirondelles MOB).

Pour information, cette place est prévue dans un magnifique pré à narcisses faisant partie du parc régional Gruyère Pays-d'Enhaut.

- 1) Est-ce la Municipalité qui a fait la demande pour la création de cette place de stockage?
- 2) Si oui, pourquoi faut-il exproprier plusieurs propriétaires contre leur volonté? la commune n'a-t-elle pas assez de terrain?
- 3) Si non, qui a fait cette demande et comment la municipalité est-elle liée à cette affaire étant donné que le service forestier jouira pleinement de cette infrastructure?

Je vous remercie de votre réponse.

M. Dominik Hunziker

Pour information, le courrier de 22 pages que le village des Avants a envoyé est lié à mon interpellation et je vous encourage à lire ces 22 pages. Merci.

M. Caleb Walther, Municipal

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, Monsieur l'interpellateur, La Municipalité va vous répondre oralement et les réponses seront courtes.

Une brève correction tout d'abord, la place à bois n'est pas prévue dans une prairie à narcisses mais à l'intérieur de la zone forêt.

1) *Est-ce la Municipalité qui a fait la demande pour la création de cette place de stockage?*

Non.

2) *Si oui, pourquoi faut-il exproprier plusieurs propriétaires contre leur volonté? la commune n'a-t-elle pas assez de terrain?*

-

3) *Si non, qui a fait cette demande et comment la Municipalité est-elle liée à cette affaire étant donné que le service forestier jouira pleinement de cette infrastructure?*

S'agissant d'une procédure ferroviaire c'est la Confédération qui pilote ce projet avec les services cantonaux. La Municipalité est uniquement

consultée. C'est de la compétence de l'office Fédéral des Transports, les aspects forestiers sont également traités par le biais de cette procédure.

Contrairement à ce qui est affirmé la Commune ne jouira pas de cette infrastructure qui est destinée à exploiter des forêts privées sur des parcelles privées.

M. le Président

M. Hunziker êtes-vous satisfait des réponses?

M. Dominik Hunziker

Non. Vous me confirmez que la commune n'utilisera jamais ces places de bois?

M. Caleb Walther, Municipal

Je ne peux pas vous confirmer que nous ne l'utiliserons jamais. Il se pourrait que pour certaines raisons les services communaux soient amenés à intervenir sur des forêts privées, mais aucune planification n'a été faite dans ce sens-là.

Il n'y pas d'intérêt à avoir cette nouvelle place à bois pour plusieurs raisons, elle est peu accessible, trop petite, et au demeurant vous le savez car vous avez accepté un préavis lors de la dernière séance, nous avons une planification des places à bois, cette place n'est par conséquent pas utile et stratégique pour la commune.

M. Dominik Hunziker

Merci pour vos réponses.

Interpellation de M. Michel Posternak

«Critères d'intégration en vue de la naturalisation»

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs et chers collègues,

Par le biais de cette interpellation, j'aimerais revenir à la Communication de la Municipalité du 22 mars 2019 relative à la nouvelle procédure en matière de naturalisation. Cet objet avait déjà été abordé par notre collègue, Monsieur Vincent Haldy, mais j'aimerais obtenir ici certains compléments, notamment en ce qui concerne la vérification du niveau d'intégration requis pour l'obtention de la naturalisation.

Au préalable, j'aimerais vous rappeler une péripétie regrettable, qui s'est déroulée l'été dernier à Lausanne, lors de l'audition d'un couple par la commission de naturalisation de cette commune. La commission était présidée par le Municipal Pierre-Antoine Hildbrand, accompagné d'élus du Conseil communal. Lors de cette audition ce couple a rapidement créé un malaise en refusant de serrer la main, et de regarder dans les yeux, les personnes du sexe opposé, y compris le magistrat dans l'exercice de ses fonctions. Au cours de l'entretien, les membres de la commission ont aussi constaté que les candidats répondaient avec réticence, voire pas du tout, aux questions, si elles n'étaient pas posées par une personne du même sexe. Pour toutes ces raisons, la Municipalité de Lausanne a finalement décidé de refuser la nationalité suisse à ce couple, en dépit d'un recours, qui a également été rejeté.

Il faut bien entendu tout faire pour que de telles situations ne se reproduisent pas, en particulier chez nous à Montreux. Cette affaire exemplaire soulève la question fondamentale de l'intégration, qui je vous le rappelle, est le processus par lequel les membres d'un groupe social sont acceptés dans notre société, à la fois en tant qu'individus et comme communauté, en acquérant les éléments de notre culture et de nos traditions.

Dans sa communication, la Municipalité avance que les conditions de naturalisation, mises en œuvre sous l'ancienne législation, étaient en général plus favorables que sous le nouveau droit, et que l'audition systématique des candidats ne se justifie donc plus. A première vue, on peut fortement en douter, puisque la première étape, maintenant cantonale, est de nature purement administrative, et que la seconde, de niveau communal, se fait par le biais d'un questionnaire à choix multiples, dont la teneur est très innocente, et dont aucune des questions ne permet de porter un jugement objectif sur le degré d'intégration des candidats.

Seule la dernière étape -la plus importante à mes yeux-, comporte un entretien organisé au niveau communal. Cet entretien est sensé répondre à la question de l'intégration. Sur décision de la Municipalité, cette étape n'est malheureusement plus de la compétence de notre conseil, comme c'était le cas dans l'ancienne procédure, mais est maintenant du ressort de l'administration communale. C'est la raison pour laquelle des éclaircissements me semblent nécessaires, et mes questions à la Municipalité sont les suivantes:

1. A la connaissance de la Municipalité, l'adoption en 2017 de la loi sur le droit de cité vaudois (LDCV) a-t-elle fait l'objet d'oppositions de la part du Grand Conseil, et si oui, quelle était la nature de ces oppositions?
2. La LDCV, à l'Art. 30, al. 2, précise que la Municipalité peut déléguer tout ou partie de ses compétences d'instruction. C'est ce qu'a fait la Municipalité de Montreux en confiant l'entretien en question à des collaborateurs de l'administration communale, plutôt qu'à une commission municipale de naturalisation, comme dans le passé. J'aimerais connaître les raisons de ce choix, et pourquoi l'adaptation de la procédure communale à la LDCV n'a pas fait l'objet, le cas échéant, d'un préavis municipal?
3. Le concept d'intégration, dont la Communication municipale fait état, est-il conforme à la définition que j'ai donnée plus haut de l'intégration, en particulier requiert-il explicitement de la part des candidats l'acceptation des valeurs constitutionnelles suisses et vaudoises?
4. Cette étape, vient en dernier lieu dans le processus de demande de naturalisation, alors même qu'elle est beaucoup plus significative que le questionnaire à choix multiples. En effet, en répondant à un tel questionnaire, un candidat peut très bien savoir que « l'île montreusienne sur le lac Léman est l'île Salagnon », ce qui est au fond anecdotique, alors qu'il peut par exemple, et sans le manifester directement, être un partisan d'une discrimination entre l'homme et la femme, ce qui est évidemment réhibitoire dans notre société suisse. Au delà du comportement général du candidat durant l'entretien, quelles sont donc les questions spécifiques posées à celui-ci, et destinées à s'assurer qu'il reconnaît que nos lois et coutumes sont prépondérantes ?

En conclusion, j'estime que l'on insiste beaucoup sur la naturalisation, qui ne représente nullement une obligation pour un résident étranger de notre Commune, et qui ne devrait être un but que pour celles et ceux qui sont réellement prêts à accepter sans restrictions nos lois et nos traditions.

D'avance, je remercie la Municipalité de sa réponse. Je vous remercie de votre attention.

M. Laurent Wehrli, Syndic

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers, Mesdames et Messieurs, Chers collègues,

Monsieur l'interpellateur, j'apporte les réponses suivantes à vos différentes questions.

1. *A la connaissance de la Municipalité, l'adoption en 2017 de la loi sur le droit de cité vaudois (LDCV) a-t-elle fait l'objet d'oppositions de la part du Grand Conseil, et si oui, quelle était la nature de ces oppositions?*

A notre connaissance, il n'y a pas eu d'oppositions et de recours. Il y a certainement eu des débats, les députés présents dans la salle pourrions mieux vous informer que moi vu que je n'étais plus au Grand Conseil au moment de ces débats.

J'en profite pour rappeler qu'il s'agit d'une loi d'application vaudoise du droit fédéral, des éléments ont été modifiés suite à la modification de la loi Fédérale. Ce qui donne un cadre rigide avec peu de marge de manœuvre à la Municipalité pour appliquer ce droit Fédéral, respectivement repris dans la loi d'application du Grand Conseil.

2. *La LDCV, à l'Art. 30, al. 2, précise que la Municipalité peut déléguer tout ou partie de ses compétences d'instruction. C'est ce qu'a fait la Municipalité de Montreux en confiant l'entretien en question à des collaborateurs de l'administration communale, plutôt qu'à une commission municipale de naturalisation, comme dans le passé. J'aimerais connaître les raisons de ce choix, et pourquoi l'adaptation de la procédure communale à la LDCV n'a pas fait l'objet, le cas échéant, d'un préavis municipal?*

Pour que tout soit clair je souhaite rappeler quelques éléments, il n'y a rien de nouveau dans le fait de déléguer la première phase d'instruction, non pas à des collaborateurs de l'administration communale, mais en l'occurrence depuis 2007 à des collaborateurs de Sécurité Riviera. C'est un rapport de police qui est fait, avec tout ce que cela implique, visite à domicile par un agent qui rencontre les gens et qui, à cette occasion, aborde la vie de ces personnes, leur arrivée en Suisse, dans la commune, leur métier, leurs revenus, leur attitude politique notamment par rapport à la société, des questions comme celles que vous avez mentionné peuvent ressortir lors de l'entretien relativement long. Après, il y a le questionnaire qui remplace l'audition qui était faite par un Municipal accompagné de deux représentants du Conseil communal. Je profite de cette occasion pour rappeler que la Municipalité a décidé, il y a quelques années, lorsque c'était encore possible, de maintenir cette commission. Nous étions une des dernières communes vaudoises à avoir des conseillers communaux dans la commission d'audition, de nombreuses autres communes avaient choisi de n'avoir que des Municipaux.

L'évolution du droit Fédéral et du droit d'application Cantonal, nous imposait les modifications qui ont été apportées.

Les questions d'intégration sont abordées et si après toutes ces étapes, rapport de police, rapport du Canton, un doute persiste, la Municipalité a la possibilité à ce moment-là d'auditionner les personnes, puisque conformément au droit Fédéral et Cantonal, il est de compétence municipale de donner un préavis sur l'octroi de la naturalisation, ensuite c'est une com-

pétence cantonale d'accorder une naturalisation par délégation du droit fédéral.

3. *Le concept d'intégration, dont la Communication municipale fait état, est-il conforme à la définition que j'ai donnée plus haut de l'intégration, en particulier requiert-il explicitement de la part des candidats l'acceptation des valeurs constitutionnelles suisses et vaudoises?*

Oui, cette question est posée dans le cadre du rapport de police, évidemment nous pouvons imaginer que malgré tous les filtres, quelqu'un arrive à passer, mais il n'y a pas plus de facilité qu'avant. Je vous rappelle que l'étape communale n'est qu'une étape par rapport au processus cantonal.

4. *Cette étape, vient en dernier lieu dans le processus de demande de naturalisation, alors même qu'elle est beaucoup plus significative que le questionnaire à choix multiples. En effet, en répondant à un tel questionnaire, un candidat peut très bien savoir que «l'île montreuusienne sur le lac Léman est l'île Salagnon», ce qui est au fond anecdotique, alors qu'il peut par exemple, et sans le manifester directement, être un partisan d'une discrimination entre l'homme et la femme, ce qui est évidemment réhibitoire dans notre société suisse. Au-delà du comportement général du candidat durant l'entretien, quelles sont donc les questions spécifiques posées à celui-ci, et destinées à s'assurer qu'il reconnaît que nos lois et coutumes sont prépondérantes?*

Je me permets de revenir à mes propos précédents concernant le processus, qui démontrent les prises de responsabilités aux différentes étapes, soit du Canton, soit de la Commune et aussi du rapport de la police qui mène une véritable enquête sur les personnes et qui, jusqu'à maintenant, a permis à la commission composée d'un Municipal et de deux conseillers communaux de ne pas voir toutes les personnes qui avaient déposé des dossiers. Le processus s'arrête si ces personnes n'ont pas témoigné une volonté de s'intégrer et de jouir des droits et devoirs que représente une naturalisation Suisse.

J'ose espérer avoir répondu aux questions de Monsieur l'interpellateur.

M. Michel Posternak

Je remercie Monsieur le Syndic pour sa réponse qui me satisfait et me donne à penser que le processus se passe de manière convenable.

M. Christophe Privet

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Merci à Monsieur Posternak d'avoir posé ces questions qui peuvent peut-être donner à certain de fausses idées par rapport à ce qui a été

décidé tant sur le plan fédéral que cantonal. Je rejoins Monsieur le Syndic dans ses déclarations, mais je reviens sur un point que je souhaite préciser, sauf erreur de ma part concernant le rapport de police, il n'est pas spécifiquement précisé, s'il existe des problèmes avec une personne, de quels types de problèmes il s'agit. Vous avez juste la connaissance que cette personne est défavorablement connue? Je ne participe pas à vos travaux dans le cadre de la naturalisation mais cela avait fait l'objet de nombreuses discussions, de savoir que malheureusement vous n'aviez pas un niveau d'information plus élevée que «défavorablement connu».

M. Laurent Wehri, Syndic

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers, Mesdames et Messieurs, chers collègues,

Vous avez raison, j'aurai pu aller plus dans détail dans mes réponses mais je souhaitais apporter des réponses directes aux questions de Monsieur Posternak.

Nous n'avons pas la possibilité, au nom du droit fédéral et du droit de la protection des personnes d'en savoir plus. Mais je ne vous cache pas que, rien que le fait d'avoir cette information incite la Municipalité à faire des suppositions.

13. AUTRES OBJETS S'IL Y A LIEU

M. le Président

Pour la séance du 19 juin qui sera la dernière sous ma présidence, je vous annonce qu'elle se déroulera à la salle de gym de Glion à 18h00. Merci, de vous conformer aux instructions de nos assistants de Police Riviera pour le parcage. Pour faire plaisir à certains, je vous annonce que la société de jeunesse qui organisera l'agape, prendra de la vraie vaisselle, grâce aux services communaux. Pour le déplacement et sur présentation de votre enveloppe vous pourrez prendre le train de 17h15 environ pour monter à Glion et arriver à 17h34 à l'arrêt collège Glion, le dernier train qui redescend étant à 22h59, il y a également plusieurs funiculaires qui partent jusqu'à 00h30.

M. Nicolas Büchler

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je tiens seulement à vous apporter quelques nouvelles quant à la pétition lancée par l'Association des Intérêts de Glion contre la fermeture de la gare de notre Village, puisque nous avons eu l'occasion d'en parler lors du Conseil du mois de mars.

Ladite pétition a récolté, en 40 jours, plus de 1100 signatures. Ce chiffre dépasse les attentes que nous avions au lancement de la récolte de signatures puisque cela représentant quasiment plus de 2 fois la population de Glion. Si les habitants de nos villages des hauts ont été naturellement très touchés par cette pétition, il est important de soulever que de nombreux visiteurs et touristes de passage ont également soutenu avec force notre démarche.

C'est accompagné de ces termes que la péti-

tion a été remise à la direction du MOB la semaine passée.

Nous tenons à remercier toutes les personnes, et il y en a de nombreuses dans cette salle, qui nous ont apporté leur soutien.

A l'heure actuelle, nous attendons une rencontre avec la direction du MOB/Goldenpass qui devrait selon nos informations être accompagnée de divers acteurs touristiques, politiques et économiques de notre Commune. A suivre donc... On se réjouit de vous accueillir à Glion le mois prochain !

M. Michel Posternak

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs et chers collègues,

Les regrettables péripéties qui sont venues se greffer sur le projet de rénovation du 2m2c n'encouragent évidemment pas les promoteurs d'événements culturels à planifier sur le long terme. Le Septembre Musical va malgré tout résoudre de l'avant, avec une nouvelle direction musicale, et un concept de programmation totalement novateur. Ainsi cette institution vénérable, l'un des plus anciens festivals de musiques classiques de Suisse, et qui réunit des passionnés depuis 1946, a choisi cette année de faire peau neuve. Espérons que la rénovation des infrastructures du 2m2c, dont il dépend évidemment, renforcera encore sa pérennisation.

Je tire du communiqué de presse, relatif à l'édition en cours, les informations suivantes:

«Sous l'impulsion de son nouveau directeur, Monsieur Mischa Damev, le festival mettra dorénavant chaque année un pays à l'honneur. La culture de ce pays sera célébrée sous toutes ses formes: sa musique classique bien sûr avec ses musiciens, orchestres, compositeurs ou solistes. Mais également sa musique traditionnelle, sa cuisine et ses arts visuels. Autant d'expériences inédites que le festival se propose d'offrir aux Montreuusiens et au public de Romandie, dès cette année.

En 2019, pour cette première édition, le Septembre Musical ouvre une fenêtre sur la très riche culture russe, traditionnelle comme moderne. Des artistes confirmés sont programmés, parmi les meilleurs de Russie. Tout au long du festival, divers projets auront aussi pour but de sensibiliser, en particulier, la jeune génération».

«La culture est un formidable outil de compréhension de l'autre, je me réjouis d'offrir aux habitants de Montreux, Vevey et d'ailleurs, la possibilité d'en explorer plusieurs facettes, du 1er au 9 septembre 2019», déclare Mischa Damev.

Je ne puis donc que vous inviter, Mesdames et Messieurs, à venir partager, durant cet arrièr-été, un moment privilégié avec le Septembre Musical.

Je vous remercie de votre attention.

Il est 21h40, M. Yanick Hess Président lève la séance.

**Procès-verbaux des séances
du 3 avril et du 22 mai 2019.
Les versions complètes
des procès-verbaux peuvent être
obtenues au greffe municipal.**



GENDRE & EMONET
GÉRANCE IMMOBILIÈRE SA

RUE INDUSTRIELLE 26 CASE POSTALE 1217 1820 MONTREUX
TÉLÉPHONE 021 977 30 30 FAX 021 977 30 37
www.gendre-emonet.ch

Ensemble
pour parfaire
votre confort


energiapro

Votre fournisseur
de gaz naturel
et d'énergies
renouvelables

energiapro.ch

une société du groupe HOLDIGAZ.

 **WIDER**
Maison fondée en 1948

ébénisterie

agencement

menuiserie

cuisine



Nos Ateliers

Wider SA Montreux
Chemin du Pierrier 1
1815 Clarens
Tél. +41 21 989 22 66
montreux@wider-sa.ch

Wider SA Genève
Route des Moulières 10 bis
1242 Satigny
Tél. +41 22 949 09 09
geneve@wider-sa.ch

Wider SA
Route de la Chaux 5
1030 Bussigny
Tél. +41 21 804 99 66
bussigny@wider-sa.ch

Notre Showroom

Espace Wider
Route de la Chaux 5
1030 Bussigny
Tél. +41 21 804 99 66
bussigny@wider-sa.ch

www.wider-sa.ch

MOSCA VINS

*A le plaisir de
vous faire plaisir!*

Grande sélection de vins pour la chasse.

MOSCA  VINS

BON

10.-

de réduction pour tout achat
dès 80.- sur tout l'assortiment,
excepté les actions.

Valable uniquement à :

Avenue du Casino 29
1820 Montreux
021 963 63 68

Valable jusqu'au 15 octobre 2019

MOSCA  VINS

BON

20.-

de réduction pour tout achat
dès 150.- sur tout l'assortiment,
excepté les actions.

Valable uniquement à :

Avenue du Casino 29
1820 Montreux
021 963 63 68

Valable jusqu'au 15 octobre 2019

MOSCA  VINS

BON

50.-

de réduction pour tout achat
dès 300.- sur tout l'assortiment,
excepté les actions.

Valable uniquement à :

Avenue du Casino 29
1820 Montreux
021 963 63 68

Valable jusqu'au 15 octobre 2019